

## DÉBAT SUR LES INONDATIONS DES 13 ET 14 NOVEMBRE 2010

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle le débat sur les inondations des 13 et 14 novembre 2010, en application de l'article 62 du règlement.

La parole est à Mme Reuter.

**Mme Florence Reuter (MR).** – Les pluies intenses qui se sont abattues sur notre région et, surtout, la durée particulièrement longue de celles-ci, ont provoqué la crue de plusieurs cours d'eau et des inondations exceptionnelles qui ont causé la mort de quatre personnes. De nombreuses familles se sont retrouvées dans une situation dramatique: des habitations sous eau et des habitants qui ont tout perdu. Je pense notamment à la commune de Tubize, en Brabant wallon, complètement sinistrée suite aux inondations.

L'étendue des dégâts est énorme. Elle est estimée à plus de 100 millions d'euros pour la Wallonie. Il s'agit de dégâts matériels assortis de drames humains. Je tiens d'ailleurs, au nom du groupe MR, à faire part de toute ma compassion aux victimes.

L'heure est au bilan. Il est essentiel de tirer les leçons de ces inondations, de dégager les pistes pour mieux prévenir de telles crues et de mettre à plat toutes les mesures qui existent aujourd'hui pour gérer une telle situation.

Ces mesures ont-elles été suffisantes? Sûrement pas.

À qui la faute? Ce n'est pas, chers collègues, l'objet du débat. Soyons constructifs.

Il faut reconnaître que nous avons connu des pluies exceptionnelles, tant par leur intensité que par leur durée. Ce qui compte maintenant, c'est de faire en sorte d'éviter au maximum que de telles inondations se reproduisent.

La gestion des cours d'eau reflète la complexité institutionnelle de notre pays, puisqu'elle relève à la fois de la Région wallonne, des provinces et des communes. Un même cours d'eau peut traverser plusieurs régions, plusieurs provinces, au sud et au nord du pays. La situation est loin d'être simple à gérer.

Et pourtant, le décret de 2004 du Ministre Michel, qui visait à rationaliser la situation en transférant les services voyers des provinces à la région, n'a jamais vu le jour que sur papier! Depuis, aucun arrêté d'exécution n'a été pris par aucun gouvernement. Et vu la réponse du Ministre Lutgen à M. Borsus lundi à ce sujet, il ne semble pas y avoir une volonté du gouvernement d'avancer. Il faudrait pourtant que cette majorité prenne position. Soit, on transfère la gestion à la Région wallonne, soit on abroge le décret, mais qu'on ne laisse pas les provinces dans l'expectative et qu'on ne leur reproche pas, en plus, dans l'incertitude, de ne pas investir suffisamment dans l'entretien et le curage des cours d'eau!

Reste qu'en l'état actuel des choses, la région gère tout de même, au total, 2.400 kilomètres de cours d'eau navigables et non navigables et elle est responsable de l'entretien, outil de prévention par excellence.

Cette prévention a-t-elle été efficace?

Le Gouvernement wallon a mis en place, en 2003, le plan PLUIES qui reprend une trentaine d'actions et qui n'est pas contraignant. Il incite notamment les communes à se montrer particulièrement vigilantes, lorsqu'il s'agit de délivrer des permis d'urbanisme sur des sites présentant un risque d'inondations. M. le Ministre Henry déclare vouloir que le gouvernement adapte ce plan.

Or, dans le même temps, dans un article de presse, il reconnaît que, depuis 2003, depuis la circulaire du Ministre Michel Foret, les communes prennent beaucoup mieux en compte les risques dans l'octroi des permis. Car, en cas de risque, soit un permis n'est tout simplement pas octroyé, soit, il est assorti de conditions comme le choix des matériaux. C'est d'ailleurs, au cas où vous l'auriez oublié, l'article 136 du CWATUPE.

Une des premières choses que les communes regardent avant de délivrer un permis, c'est la gestion et l'écoulement des eaux. Elles ne délivrent pas un permis sans tenir compte des risques, elles ne sont pas irresponsables. D'ailleurs, des contraintes existent déjà. Je vous rappelle qu'au-delà de deux hectares, une étude d'incidence est requise.

Pourriez-vous donc nous préciser votre pensée? Quelles actions du plan PLUIES voulez-vous adapter? Votre volonté est-elle de conférer au plan PLUIES un caractère plus contraignant? Cela signifie-t-il rendre les cartes réglementaires? Ce sont les fameuses cartographies des aléas d'inondations. Il faudrait d'abord que ces cartes correspondent à la réalité sur le terrain. Est-ce que les zones sinistrées le week-end dernier correspondent réellement aux points rouges sur les cartes d'aléas? À entendre les témoignages sur le terrain, permettez-moi d'en douter!

Que fait-on du droit de propriété, du droit à se loger? Si on rend ces cartes contraignantes, des terrains déclarés urbanisables risquent d'être déclassés du jour au lendemain. Il faudra donc compenser la perte de valeur de ces terrains. Qui va payer ces compensations? La Région wallonne n'en a pas les moyens.

J'ajoute à cela que l'élaboration de ces cartes ne respecte pas les directives européennes car elles n'ont pas été élaborées sur base des avis des organes consultatifs, ni des études d'incidences.

De plus, ces cartes, qui sont déjà dépassées depuis les dernières inondations, ne sont pas exhaustives. Où en est la réalisation de la cartographie wallonne complète qui prendrait en compte l'ensemble des types d'inondations que la Wallonie ait connu? Les cartes qui existent aujourd'hui excluent toute hypothèse d'inondation catastrophique, tout événement accidentel comme une rupture de barrage ou de digue ou encore une panne du système de pompage. Il nous faut une cartographie complète. Où en est ce travail?

Qu'en est-il des plans de secteurs? Ne serait-il pas temps de revoir ces plans de secteurs qui datent des années 70 et qui sont aujourd'hui vétustes? Une révision générale de ces plans s'impose. Le MR le demande depuis des années.

Ces plans que vous ne voulez pas rajeunir, Monsieur le Ministre, ne tiennent absolument pas compte des contraintes actuelles en termes de mobilité ou encore d'environnement. Il est facile de jeter la pierre à une certaine urbanisation, comme j'ai pu le lire à de nombreuses reprises, alors que les outils existants ne sont plus d'actualité.

J'insiste sur l'importance qu'il y a de laisser une certaine liberté aux communes et aux habitants. Je préfère l'information et la responsabilisation à la contrainte.

Bien sûr, il faut tenir compte de l'imperméabilisation des sols, mais l'urbanisation ne suffit pas à expliquer les inondations exceptionnelles que nous avons connues. Il existe aujourd'hui suffisamment de mesures qui tiennent compte des risques. Il s'agit aujourd'hui de se montrer proactif, d'anticiper. Des exemples de mesures concrètes et efficaces existent. Il y a des endroits critiques, notamment autour de la Semois ou de l'Ourthe, où des inondations sont aujourd'hui évitées grâce à des aménagements effectués avec bon sens.

À quand un plan Inondations, au même titre que le plan Routes? Ce plan, c'est investir dans le nettoyage et l'entretien des voies d'eau et des avaloirs, mais aussi dans les bassins d'orage, bref tout ce qui permet l'écoulement ou la retenue des eaux de pluie abondantes. Va-t-on agir ou attendre les prochaines inondations pour prendre des mesures? Rien n'exclut que le phénomène que nous avons connu le week-end du 11 novembre ne se reproduise.

J'ai cité la circulaire de M. Michel Foret, en 2003. Qu'a-t-il été fait depuis?

Petit rétroacte, le plan PLUIES fut une réponse forte aux inondations de janvier 2003. Sous l'égide du Ministre Foret, plusieurs choses ont été mises en place:

- la circulaire qui renforçait les normes applicables aux demandes de permis dans les zones à risques;
- le lancement des cartographies d'aléas d'inondations finalisées en 2007;
- le lancement du règlement régional d'urbanisme.
- 

Qu'est-il advenu de ce dernier règlement? Rien. Un avant-projet de décret puis, plus rien. Le dossier est au frigo depuis 2004.

Le 14 septembre 2006, le point était retiré de l'ordre du jour du gouvernement, faute d'accord.

Le 15 mars 2007, le Ministre Antoine était mandaté pour finaliser le règlement régional d'urbanisme. Rien n'est fait.

Mandaté une nouvelle fois le 18 octobre 2007, le Ministre Antoine laissera le point en suspens. Le règlement régional d'urbanisme relatif aux zones inondables est resté lettre morte. Nous sommes six ans et demi plus tard.

M. Antoine, élu du Brabant wallon, a sans aucun doute une responsabilité dans la situation désastreuse des habitants de Tubize.

La prévention ne passe pas seulement par la gestion des risques, mais aussi par des mesures concrètes comme la gestion des sols, l'entretien des cours d'eau, le nettoyage des avaloirs. Et, pour tout cela, la Région est compétente.

Qu'en est-il de ces mesures concrètes? Le premier axe, c'est la gestion des sols, des terres agricoles et des cultures. Comment faire face à la disparition de haies, des talus et bosquets sacrifiés au profit des remembrements? Ces terres aujourd'hui à nu et compactes favorisent le ruissellement des eaux. Il faut agir pour y remédier. Quelles sont les recommandations du gouvernement?

Le deuxième axe, c'est le nettoyage et l'entretien des avaloirs.

Le mois de novembre est celui des pluies et de la chute des feuilles. Cela a pour conséquence des avaloirs rapidement encombrés et qui, s'ils ne sont pas nettoyés régulièrement, ne permettent plus l'écoulement correct des eaux. Quelle est la fréquence des nettoyages? Sont-ils plus fréquents à certaines périodes de l'année? Cela paraît évident, mais est-ce réellement le cas? Quelles sont les précautions particulières prises en période d'alerte? Lors de ces inondations, des négligences ont-elles été constatées dans l'entretien ou le nettoyage de ces avaloirs?

Enfin, j'en arrive à l'entretien des cours d'eau. Certains politiques n'ont pas hésité, lors des inondations, à mettre en cause le manque de curage et d'entretien des ruisseaux et autres cours d'eau de petits gabarits qui, du coup, voyaient leur lit réduit et donc empêchaient le parcours naturel des eaux. En clair, en mettant en cause l'entretien des ruisseaux, ce sont les communes qui étaient incriminées. Un peu facile, car ce sont bien les voies navigables dont la Région wallonne est responsable qui ont causé les dégâts les plus importants: la Dendre, la Haute Sambre, la Senne ou encore la Dyle pour ne pas toutes les citer.

Est-ce que le dragage de ces cours d'eau doit être intensifié? Pour quels cours d'eau en particulier? Si oui, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait? Est-ce en raison de difficultés techniques, ou pour des raisons budgétaires?

La prévention est donc capitale pour éviter au maximum de pareils drames à l'avenir, mais on ne pourra jamais exclure une situation exceptionnelle. L'histoire est truffée de situations hors du commun, d'où l'importance d'un plan d'urgence et d'intervention efficace, l'importance d'une bonne coordination entre les différents services, les pompiers, la Protection civile, les militaires, la Croix-Rouge et les bénévoles, mais aussi l'importance d'une bonne coordination entre les différents niveaux de pouvoirs.

Les gouverneurs des provinces ont joué un rôle capital de liaison entre le fédéral, la région et les communes sinistrées. Il me semble important de faire le point sur le travail du centre régional de crise. Comment a-t-il fonctionné? Quelle a été l'articulation avec les gouverneurs?

Je terminerai par le volet des indemnisations. Les communes ont du pain sur la planche. Ce sont elles qui dressent et transmettent les dossiers en vue d'une reconnaissance et d'une éventuelle indemnisation par le Fonds des calamités. Ces communes peuvent-elles compter sur l'appui de la Région wallonne dans ce travail, et sous quelle forme?

Voilà, Messieurs les membres du gouvernement, les questions qui vous sont adressées au nom du groupe MR pour éviter au mieux les situations dramatiques que nous avons connues en Wallonie, suite aux inondations. Mes collègues reviendront en détail sur certains points et notamment sur la situation particulière du Brabant wallon.

Un grand chantier avait été lancé en 2003. Il serait peut-être temps que ce gouvernement s'en inspire et tire les leçons de ces quatre journées noires.

Quatre morts et près de 800 personnes évacuées, c'est un bilan catastrophique auquel vous devez aujourd'hui faire face.

**M. Edmund Stoffels (PS).** – Je tiens à manifester notre solidarité aux victimes des inondations, laquelle doit se matérialiser par des aides concrètes qui permettront aux familles de retrouver au plus vite une vie normale.

Je remercie également l'ensemble des citoyens et des services publics qui ont secouru nos concitoyens. L'aide doit être efficace, sans bureaucratie et longues tergiversations politiques.

Les conditions météorologiques qu'on vient de subir n'auraient rien d'exceptionnel. Ce sont plutôt les concentrations de pluie en heures et en jours qui le sont. Pour de nombreux experts, en raison du réchauffement climatique, elles seront de plus en plus fréquentes.

Plusieurs facteurs expliquent ces inondations: des concentrations de précipitations, l'imperméabilité des sols, des avaloirs bouchés par des feuilles mortes et certaines pratiques agricoles.

Depuis 2003, le gouvernement a lancé le plan PLUIES. Quel bilan en tirez-vous? Quels sont les éléments de satisfaction et les éléments d'insatisfaction?

Il existe une cartographie des zones inondables grâce à laquelle les services communaux disposent d'un outil de visualisation des risques au moment de traiter les demandes de permis. Les autorités gèrent-elles bien ces contraintes? Il est essentiel d'agir sur la cartographie, les plans d'urgence et la formation des fonctionnaires en planification. La généralisation des plans généraux d'urgence et d'intervention est un élément d'amélioration, mais on peut faire plus encore. Je pense notamment à la nécessaire complémentarité des services d'intervention.

Monsieur le Ministre-Président, nous sommes en Belgique, en 2010, et même les inondations peuvent avoir un caractère communautaire. J'en veux pour preuve l'apparente divergence de vues entre les centres de crise flamands et wallons quant à l'opportunité de l'ouverture d'une vanne sur le canal Bruxelles-Charleroi. Celle-ci aurait peut-être permis de soulager le Brabant wallon, au détriment du Brabant flamand. Qu'en est-il?

De plus, l'articulation de l'information entre les régions aurait été défailante. La circulation de l'information entre les experts aurait été plus efficace sans bureaucratie, ni intervention du monde politique. Avez-vous pris des contacts avec vos homologues flamands en ce sens?

Le manque d'entretien des cours d'eau pourrait aussi expliquer ces inondations. Or, les experts estiment que le problème n'est pas là, mais bien dans l'importance des pluies, leur intensité, leur concentration et la lenteur des écoulements. On connaît l'importance de l'entretien des cours d'eau. Qu'en est-il d'une éventuelle centralisation de la gestion de l'ensemble des cours d'eau wallons?

Enfin, dispose-t-on aujourd'hui d'une évaluation des pertes, non seulement celles qui ont été évoquées, mais aussi des pertes économiques?

**Mme Florine Pary-Mille (MR).** – Messieurs les Ministres, le Hainaut et la Wallonie picarde n'ont pas été épargnés par les 50 heures de pluie incessante du week-end des 13 et 14 novembre. Les habitants ont vécu des moments éprouvants, au même titre que les secours et les bénévoles qui ont porté assistance à la population. Les intempéries ont non seulement causé des dégâts matériels, mais aussi un drame dans la région de Lessines, avec la disparition d'une victime. Les spécialistes considèrent que ces événements sont la conséquence d'épisodes météo extrêmes et que même le sol le plus meuble n'aurait pas été suffisant pour absorber l'eau.

Mais cette constatation n'est pas suffisante. Il y a une série de questions à se poser pour éviter, à l'avenir, ce type d'inondations et prévenir de futures catastrophes. Mon intention n'est pas de cibler l'un ou l'autre responsable. Certaines mesures ont déjà été prises par les différents niveaux de pouvoir, comme les actions liées aux waterings, le plan PLUIES, ou encore le plan agricole, mais les tendances météo sont plutôt pessimistes. Mon intervention a pour but de cibler deux points en particulier.

Ainsi, l'autoroute A8/E429, à hauteur de la sortie 27 Marcq, a été fermée à la circulation pendant plusieurs heures. À chaque période de pluies intenses, la situation se reproduit parce qu'un bassin d'orage n'aurait pas été installé au moment des travaux de construction, certes successifs et espacés dans le temps. Le ministre peut-il confirmer cette information? Le SPW envisage-t-il d'y remédier?

Le centre de Marcq a été inondé, malgré un bassin d'orage et des travaux effectués par la ville d'Enghien. Une des causes serait la sortie du lit de la Marcq, affluent de la Dendre. Comme chaque fois, les autorités communales auraient rencontré des difficultés pour contacter les gestionnaires flamands en vue de l'ouverture

d'une écluse qui aurait permis d'éviter la catastrophe. Ce n'est qu'après quelques heures que cela a pu être fait, mais trop tard.

De quels moyens les responsables communaux disposent-ils vis-à-vis des autorités flamandes? Un organe de concertation est-il mis en place? D'autres communes placées sur la frontière linguistique ont-elles rencontré ce même type de problème? Quelles solutions proposez-vous pour l'avenir?

**M. Xavier Desgain** (Ecolo). – L'ampleur des inondations et la gravité des conséquences nous interpellent tous et nous sommes tous solidaires. Au nom de mon groupe, même si cela a déjà été fait, je tiens à remercier l'ensemble des services qui n'ont pas compté leurs heures et qui ont pris des risques pour sauver des vies. Je remercie ici aussi les Wallons et les Wallonnes qui ont prêté main forte aux services d'intervention.

La sagesse populaire dit qu'on peut éteindre le feu, mais pas arrêter l'eau. Pourtant, nous savons que des mesures d'aménagement du territoire, d'adaptation des pratiques agricoles et de gestion de crise pendant les inondations peuvent en limiter les dégâts. Il est donc important de faire le point et plusieurs membres de mon groupe interviendront avec des pistes d'actions concrètes.

Nous savons aussi que nous devons, à l'avenir, nous préparer à des épisodes de pluies plus intenses et plus fréquents, liés au dérèglement climatique. Si l'objectif européen est de limiter le réchauffement climatique à deux degrés. Nous sommes aujourd'hui à une moyenne de 0,8 degré. La nature nous envoie un avertissement, c'est ce que nous a encore répété M. Jean-Pascal van Ypersele, vice-Président du GIEC, hier en commission.

La DPR prévoit l'adaptation du plan PLUIES à ces futurs dérèglements. C'est votre charge en tant que Ministre-Président. Ce plan est un plan transversal qui cherche à mettre en oeuvre les actions nécessaires dans l'ensemble des secteurs pour poursuivre cinq objectifs :

- améliorer la connaissance du risque, ce qui a connu une évolution positive;
- diminuer et ralentir le ruissellement des eaux sur les bassins versants;
- aménager les lits des rivières;
- diminuer la vulnérabilité à l'inondation en zone inondable, et je pense tout particulièrement à Tubize et aux zones le long de la Dendre;
- améliorer la gestion des crises.

Le Ministre-Président assure la gestion de la *task force* inondations. Il est important de savoir où en est le gouvernement par rapport à ces cinq objectifs. Les mesures de prévention sont-elles toutes activées? Si oui, dans quel délai leur réalisation est-elle programmée? Le groupe transversal a-t-il procédé à cette programmation?

Vous avez déclaré qu'il fallait rester humble face à ces événements. Ne pensez-vous pas qu'il faut accélérer la mise en oeuvre de certaines mesures et évaluer la circulation de l'information, notamment au niveau des services d'intervention? La situation a-t-elle été correctement anticipée dans toutes les communes? Il semble que la mobilisation pro-active n'ait pas été partout parfaite.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez fait état de contacts problématiques avec la Région flamande quant à l'ouverture d'une écluse sur le canal Charleroi-Bruxelles, qui serait arrivée un peu tard, même si vous avez reconnu, par la suite, que les décisions prises étaient les plus adéquates. Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de prévoir un accord de coopération entre les trois régions?

Quant à l'adaptation du plan PLUIES aux changements climatiques, qu'en est-il? Des études ont-elles déjà été demandées? Mon groupe abordera notamment l'adaptation des pratiques agricoles, des parcelles, des bandes enherbées par le biais de mon collègue Patrick Dupriez, mais aussi la problématique de l'aménagement du territoire, par la voix de ma collègue Véronica Cremasco.

Il est aussi important de se pencher sur la gestion des égouts, de l'écoulement des eaux usées et des eaux de pluies.

Il faut aussi revoir les normes de précipitation pluridécennales dans le cadre des actions de prévention prévues en la matière par le Plan Marshall 2.vert.

Mon groupe viendra donc très prochainement avec toute une série de suggestions pour étoffer le plan PLUIES et ainsi oeuvrer à plus de cohérence.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je me joins naturellement aux hommages qui ont été rendus à la population victime des inondations et aux services qui ont oeuvré à soulager les souffrances des uns et des autres.

Historiquement, nos cités se sont installées, en vue d'en tirer profit, à proximité des cours d'eau. C'est un fait et il est évident qu'on ne peut pas parcourir ce chemin à l'envers. Il est en effet impossible de déplacer ces réalités urbanistiques, ni même les milliers de logements qui se sont érigés, au fil du temps, le long de ces cours d'eau.

Les responsables des cartographies en proximité de cours d'eau ont procédé au mépris des autorités locales.

Le Ministre Antoine lui-même, en réponse à une question écrite de M. Stoffels le 1<sup>er</sup> août 2007, a regretté le manque de transparence et de participation des autorités locales lors de la réalisation de cette cartographie. Le même ministre écrivait en ce sens au député-bourgmestre de Chaudfontaine. Il disait en effet, dans ce courrier, qu'il n'y avait pas lieu de donner plus de crédits qu'il ne le fallait à la cartographie, puisqu'elle n'avait pas de caractère réglementaire et qu'elle était, dès lors, difficilement opposable aux citoyens wallons.

Toujours le Ministre Antoine, en réponse à Mme Dethier-Neumann, le 2 avril 2009, évoquait la possibilité de restrictions et d'interdictions de bâtir uniquement sur base d'une cartographie opposable aux citoyens.

Je pense donc qu'il serait opportun de procéder aux adaptations réglementaires utiles en la matière. À ce propos, le Ministre Henry évoquait à son tour, en octobre 2009, la possibilité de corrections ponctuelles de cette cartographie.

Je voudrais donc savoir, Monsieur le Ministre, si une évaluation professionnelle du comportement des cours d'eau a été réalisée. Ces comportements avaient-ils été répertoriés par la cartographie? Allez-vous procéder aux corrections ponctuelles? Comment sera réalisé le travail dans le cadre du plan PLUIES? Les plans de secteur seront-ils modifiés suite aux phénomènes d'inondation?

Il est important, me semble-t-il, d'avoir une vision claire, d'impliquer les autorités locales dans cette réflexion, notamment afin de rassurer et d'offrir une vision cohérente de cette problématique aux citoyens.

**M. Maxime Prévot (cdH).** – Je veux, moi aussi, me joindre aux hommages aux victimes et à tous ceux qui sont intervenus afin de porter secours à ces mêmes victimes dans le cadre des inondations.

Je ne veux toutefois pas participer au jeu qui consiste à pointer du doigt un texte ou un homme et à le considérer comme la source de tous les maux.

Je considère également que ce débat, qui nécessite de la hauteur, doit être abordé dans le cadre du plan PLUIES. En effet, des outils existent, la question étant: qu'en est-il de leur mise en oeuvre?

Il faut aussi relever que toute une série de mesures concrètes ont d'ores et déjà été prises. Doit-on, dès lors, réfléchir à des réponses nouvelles?

De même, il me semble nécessaire de se pencher, sans en faire le noeud central de toute cette problématique, sur le dossier du curage des cours d'eau.

Nous touchons, là, au problème de la répartition de cette compétence. La décision du Ministre Charles Michel de la transférer des provinces à la région n'a jamais rencontré de mise en oeuvre effective. Il me semble que l'heure est donc venue, à la lumière de ces nouveaux événements, de s'interroger sur la concrétisation de ce transfert de compétences. Nous éviterions peut-être ainsi aux provinces de léser l'exercice de cette même compétence et de ne pas consacrer les budgets nécessaires à son application.

On aurait dès lors tort de croire que c'est un problème périphérique. Tous ces ruisseaux sont des affluents de plus grands cours d'eau qui, bien évidemment, subissent de lourdes conséquences liées aux difficultés à faire correctement face aux crues.

En attendant la redistribution des compétences, j'ai plaidé pour qu'un plan de gestion soit mis en oeuvre.

Quel sera *in fine* le ministre compétent? Cela a finalement peu d'importance. Le gouvernement se doit d'être un et indivisible.

**M. Willy Borsus (MR).** – Il est divisible!

**M. Maxime Prévot (cdH).** – Disons, dans ce cas, que M. Borsus est le plus grand diviseur commun.

Il nous appartient d'agir ensemble pour que la région se dote des moyens appropriés.

Faisons en sorte également qu'une plus grande efficacité se dégage. Il importe de prévoir une cartographie des endroits où les crues sont les plus importantes.

L'action se doit d'être concertée et cohérente.

Force est de constater que la répartition inopportune des compétences dans la gestion des cours d'eau est ici, à nouveau, fortement mise en évidence.

**M. Jean-Paul Wahl (MR).** – Je voudrais m'associer aux intervenants précédents pour dire toute ma sympathie aux victimes et remercier ceux qui ont oeuvré afin de limiter la catastrophe et se sont mis au service des personnes lésées.

Nous avons fait face, au mois de novembre, à des pluies tout à fait exceptionnelles, il faut le souligner. Devant ce caractère d'exception, nous ne pouvions que limiter les dégâts.

Ce qui m'interpelle toutefois, c'est la manière dont les choses se sont mises en place. Il est question de transférer un certain nombre de compétences.

Actuellement, nous nous trouvons dans une situation où les provinces n'investissent plus et où la région n'investit pas encore.

**M. Paul Furlan,** Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est tout à fait faux! Les provinces continuent à assurer leurs responsabilités.

**M. Jean-Paul Wahl (MR).** – Les provinces ne sont plus en mesure d'investir.

J'évoquerai ultérieurement les déclarations de l'excellent député provincial Alain Trussart.

**M. Marcel Cheron (Écolo).** – Il s'agit de notre majorité!

**M. le Président.** – Ne vous laissez pas perturber, Monsieur Wahl.

**M. Jean-Paul Wahl (MR).** – La mise en exécution de ce décret, cela fait six ans qu'on y réfléchit.

**M. Paul Furlan,** Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – En ce qui me concerne, cela fait un an. Dois-je vous rappeler que cela relevait auparavant de la compétence de M. Michel?

**M. Jean-Paul Wahl (MR).** – Très simplement, il est normal que le gouvernement prenne son temps pour réfléchir. Il est toutefois clair qu'il devrait mieux répartir ses efforts.

Permettez-moi aussi, à titre tout à fait exceptionnel, de faire état de mon expérience de municipaliste. J'ai vu comment les choses se sont passées en Brabant wallon. Nous sommes, dans cette région, depuis des années, confrontés à la problématique. Des travaux d'envergure ont été réalisés par la Région wallonne, par la province et les communes. Des ouvrages d'art remarquables ont vu le jour.

On note toutefois un manque significatif de coordination.

Le 26 août dernier, bien avant les événements catastrophiques du mois de novembre, le député provincial Alain Trussart a souligné que la complexité de la tâche s'expliquait par les nombreuses législations concernées. M. Trussart indiquerait qu'il convenait que la Région wallonne se saisisse pleinement de la problématique car cette compétence lui revient désormais.

Comprenez-moi bien! Je ne dis pas que c'est la faute du Gouvernement wallon ou d'une quelconque autorité publique, si nous avons connu cette catastrophe.

Au contraire, les travaux effectués, je l'ai souligné, sont d'une grande qualité. Sur le terrain, tout le monde essaie de bien faire, c'est évident. Mais il importe de revoir ce plan PLUIES lancé en 2003 et de développer une politique cohérente qui s'avère en mesure d'atténuer les effets des conditions climatiques.

Je suis persuadé que, ici, nous sommes tous d'accord sur le principe à mettre en oeuvre. Je ne cherche aucunement querelle, mais insiste sur le fait qu'il nous appartient désormais d'activer les outils existants. C'est le rôle du parlement.

**M. Daniel Senesael (PS).** – Tous, nous avons été marqués par les inondations qui ont eu lieu en ce début novembre. Aujourd'hui, si les dossiers sont dans les mains des assureurs, il n'en demeure pas moins que la douleur des sinistrés persiste. En tant que responsables politiques, nous devons tenter d'apporter un maximum de réponses afin de réduire l'impact négatif de ces situations.

À défaut de pouvoir prévenir totalement les phénomènes de crue et d'inondation, il est possible d'en réduire les conséquences sur les citoyens, les immeubles, l'environnement et les biens économiques.

Il y a un an, nous transposions la directive 2007/60/CE qui vise à instaurer un véritable système d'évaluation et de gestion intégrée des risques d'inondation. Qu'en est-il aujourd'hui? Un des dispositifs importants de cette transposition était la subsidiarité aux pouvoirs locaux pour la construction d'ouvrages destinés à prévenir les inondations ou atténuer leurs effets, pour certains dispositifs de gestion de l'eau et dispositifs agricoles. Des investissements sont-ils intervenus sur cette base?

Si, depuis près de dix ans maintenant, la réflexion sur les risques d'inondations est présente dans nos règles urbanistiques, il convient de souligner, d'une part, que cela ne règle pas le problème du bâti existant et que, d'autre part, il n'y a pas encore de règlement général d'urbanisme sur la délivrance des permis en zones à risques. Comptez-vous palier ce manque? Le cas échéant, dans quel laps de temps?

D'une manière générale, quelles sont les pistes que vous privilégiez en matière d'aménagement du territoire pour lutter contre les effets néfastes des inondations? Comment lutter contre l'érosion des sols et l'imperméabilité de ceux-ci? Immanquablement, nous devons intégrer cette problématique dans l'évaluation du CWATUPE en portant notre attention aussi bien sur la dimension énergétique d'un bâtiment que sur la question d'évacuation des eaux de pluie.

Au niveau de la prévention, je suis persuadé que les contrats de rivière ont un rôle important à jouer. En matière de gestion des risques, on n'exploite pas assez leur connaissance du terrain. Ils pourraient notamment être utiles dans la recherche de sites pour des bassins d'orage.

Ces structures ont besoin d'une nouvelle impulsion. À cet égard, permettez-moi une incise sur une situation que je connais particulièrement bien: celle du contrat de rivière de la Dendre. Le problème est qu'aujourd'hui, on manque cruellement de moyens. La prévention des inondations et la dimension du problème de la sécurité en général relèvent du devoir des bourgmestres, mais également des gouverneurs de province, lorsqu'il faut élargir le plan d'urgence.

Certains formulent dès lors l'idée d'exercer cette responsabilité à travers les contrats de rivière.

Si les contrats de rivière associent de nombreuses communes, il n'en demeure pas moins qu'ils seraient sans doute plus efficaces, s'ils étaient coordonnés par une autorité commune.

Au-delà de la portée générale de cette intervention, je voudrais revenir sur le cas de la commune de Tubize qui a été particulièrement touchée par ces inondations et, une fois encore, saluer le travail exemplaire des services de secours.

Néanmoins, par rapport à cette situation particulière, il reste des questions auxquelles, aujourd'hui, nous n'avons pas de réponses.

Il apparaît également que des projets de bassins d'orage en amont de Rebecq et de Tubize sont prévus. Dispose-t-on de plus amples informations à ce sujet?

Enfin, je voudrais revenir un instant sur la pollution aux PCB dans le ruisseau de Coeurcq dont la SPAQuE devait évaluer la portée. Pour rappel, dans ses conclusions, elle indiquait: «La contamination en PCB concerne

un tronçon de plus de cinq kilomètres, à savoir le Warichaix, la Favarge, le Coeurcq depuis le rejet des Anciennes Tuileries jusqu'à la Senne. Sur base des investigations réalisées, les sédiments des cours d'eau Warichaix, Favarge et Coeurcq sont classés en catégorie B, en raison de leur contamination en PCB». Malheureusement, les inondations ont dû étendre cette pollution. Qu'en est-il? Disposons-nous d'informations précises à ce sujet? Quels sont les risques pour les riverains et l'environnement?

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Tout comme mes collègues, je souhaite remercier le parlement d'avoir inscrit cette problématique à l'ordre du jour. C'est une problématique qui n'est peut-être pas la plus habituelle, mais elle méritait toute notre attention.

Je comprends que chacun intervienne avec émotion selon son vécu dans sa commune respective. On sent qu'on touche ici à ce que nos concitoyens ont de plus cher, à savoir leurs biens, leur immeuble dans lequel ils ont énormément investi, souvent durant une vie entière, et qui a été détruit en quelques heures.

C'est normal qu'on réagisse avec émotion, mais il faudra également réagir avec raison. Il faudra aussi, et le terme est osé, du «pognon».

De bonnes pratiques ont été instaurées à certains endroits. Je prends le cas de la commune de Silly qui est proche de chez vous, Monsieur le Ministre-Président, et proche de chez moi. Des bassins provisoires ont été installés et ils ont été très utiles puisque, selon le Bourgmestre de Silly, dix maisons ont été inondées alors que, lors de précédentes inondations, il y en avait une centaine. Le système coûte cher et la commune de Silly a bénéficié d'un subside de 60% de la Région wallonne.

Beaucoup de communes sont prêtes à faire un effort financier. La Région wallonne interviendra-t-elle pour celles-ci, comme à Silly, à concurrence de 60%? Si votre réponse est positive, on aura fait un grand pas vers la solution. Nos prochains budgets communaux retrouveraient de la sorte une inscription budgétaire, une suite par rapport au malheureux vécu que nous avons connu.

Nous devons également parler du fédéral et de la Protection civile. Je l'ai personnellement contactée le jour des inondations, elle était disponible au téléphone. On m'a simplement répondu qu'il y avait des sacs vides à ma disposition à Mons. Mais j'en ai, des sacs vides, et même des sacs remplis! Il faudrait demander au fédéral de faire de la prévention et que ces sacs soient disponibles pour les communes «au cas où». Je n'allais pas envoyer un employé communal chercher des sacs vides à Mons alors qu'il était plus utile dans ma commune le jour des inondations.

Le fédéral n'a pas encore débattu de ce dossier, le Parlement flamand oui. Vous devez être le relais des Parlementaires wallons au fédéral dans ce dossier.

M. Senesaël a parlé des contrats de rivière. Ma commune est concernée par deux bassins, le bassin de l'Escaut et le bassin de la Dendre. Je suis inondé des deux côtés. Je voudrais rendre hommage au Ministre Lutgen car les contrats de rivière, et notamment celui de la Dendre, ont été au point mort pendant des années. C'est trop facile de dire, comme l'a fait le secrétaire communal d'Ath, que c'est la faute de la région qui n'a rien fait. Si le Ministre Lutgen n'avait pas mis un coup de pied dans la fourmilière que sont les contrats de rivière, on dormirait encore! La ville d'Ath ne voyait à travers ces contrats qu'une seule chose: embellir les berges. Toutes les autres communes, rurales et urbaines, comme Lessines, voulaient qu'ils servent à lutter contre les inondations.

J'ai suggéré au Ministre Lutgen, en février 2010, comme les inondations ne s'arrêtent pas à la frontière d'une région, qu'on puisse avoir un projet pilote pour le contrat de rivière de la Dendre, notamment en prévoyant une gestion bi-régionale. Le ministre avait souscrit à l'idée et dit qu'il interpellerait ses homologues flamands pour voir dans quelles conditions cela pouvait se faire. A-t-il obtenu une réponse des autorités flamandes?

À certains endroits, il faut cogérer et ce n'est pas le fédéral qui doit intervenir, surtout pas! Ce sont les régions qui doivent collaborer. Je réitère ma proposition, Monsieur le Ministre, de la mise en place de cet outil bi-régional.

On ne peut pas ne pas aborder votre dialogue musclé avec le Ministre Peeters. Je pense que vous avez eu raison. Le jour des inondations, j'ai pu constater que l'eau avait du mal à s'écouler à un endroit plus qu'à un autre. Un riverain m'a dit qu'on bloquait les écluses à Audenarde. Un pompier m'a confirmé que, tant qu'ils ne débloquaient pas à Audenarde, nous resterions inondés. J'ai pris mon téléphone et j'ai contacté le bourgmestre d'Audenarde pour trouver une solution. Il m'a renvoyé vers le bourgmestre de Renaix qui m'a dit qu'il n'était

pas responsable. J'ai compris qu'on jouait avec mes pieds, qu'ils se renvoyaient la balle. Je n'aurais peut-être pas dû le faire, mais j'ai bloqué une route nationale entre Renaix et Tournai, en expliquant que, tant qu'il y aurait encore une goutte d'eau sur la route, on ne l'ouvrirait pas. Évidemment, les camions ont été bloqués à Renaix, les camionneurs râlaient et le bourgmestre aussi. Cela a duré jusqu'au lundi matin, mais on a réouvert la route à deux heures. Faut-il en arriver à ces extrémités alors que, dans ce genre de situation, on a davantage besoin de solidarité?

Nous avons aujourd'hui une obligation qui va au-delà du constat. Le constat doit être fait de la manière la plus complète possible. Il faut l'étudier, mais aussi prendre des éléments de comparaison utiles. D'autres pays et régions, comme les Pays-Bas et le Danemark, ont lutté contre les eaux et nous devons nous inspirer de leur solutions. Nous aimerions, Monsieur le Président, que ce parlement organise des solutions, qu'on entende les acteurs qui ont secouru dans l'urgence et ceux qui ont pris les décisions. J'estime également qu'il est temps d'évaluer le plan PLUIES. Au nom du MR, je vous demande d'accepter ces auditions dans un bref délai car ces malheurs peuvent se répéter prochainement.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo).** – Lorsqu'on voit les événements dramatiques de ce week-end, on ne peut que penser que l'urbanisation est liée à ces derniers. Je suis contente de la tournure des débats, *a fortiori* quand j'entends Alexander De Croo qui dit que tout cela n'est pas dû à l'urbanisation, ce qui est tout simplement aberrant. Les conséquences de l'urbanisation sont importantes et cela n'est pas un fait, mais bien une constatation.

Pour ma part, je souhaite revenir sur l'urbanisation et, notamment, sur l'utilisation parcimonieuse du sol. En effet, c'est 2.000 hectares qui sont utilisés chaque année pour l'urbanisation croissante en Wallonie. Il est donc important de bien prendre en compte ce que l'urbanisation a comme impact. Cela engendre notamment des retombées sur l'égouttage et l'évacuation des eaux de pluies.

Je reviens, par exemple, sur le débat du déplacement de la prison de Sambreville. Il est en effet important de ne pas submerger des zones déjà inondables. Loin de moi l'idée d'exproprier les habitants de ces zones, mais il y a des solutions à prendre. Il ne faut donc pas aggraver la situation et, pour cela, il y a une législation déjà existante telle que l'article 136 du CWATUPE ainsi qu'une circulaire de 2003. Ces éléments énoncent notamment l'interdiction de construire en zone inondable et mettent en place de grandes lignes directrices afin de prendre des mesures de compensation, si le projet a un impact sur la perméabilité du sol. Je suis étonnée que cela soit remis en question.

Évidemment, cette législation ne permet pas d'éviter la surcharge du réseau, mais elle permet aussi la survie de tout l'écosystème. En ville, c'est également un véritable enjeu qui est de taille. En ce qui concerne la problématique du respect de l'article 136 du CWATUPE, la cheville ouvrière de ceci est l'autorité communale. Cet article est-il respecté? Je pense que non. À ma connaissance, on construit toujours en zone inondable.

Certes, une cartographie a été adoptée. Ne pourrait-on pas avoir une première impulsion au niveau des communes? Je sais en effet, Monsieur le Ministre-Président, que vous êtes très fêru de cela, à savoir des solutions passant par des mécanismes d'information et de communication.

J'ai également envie d'évoquer des solutions comme l'utilisation parcimonieuse des sols par l'implantation dans les zones déjà perméables, afin d'éviter l'urbanisation des terres agricoles. Couper une urbanisation complète, je n'y crois pas; et quand bien même, on n'arriverait jamais qu'à un *statu quo*. Le plus important, ce sont les milieux urbanisables. Je reviens sur l'impact micro-climatique et sur la gestion de l'espace vert qui peut être beaucoup plus perméable. Si cet outil devait être réévalué, il pourrait avoir un avantage certain. La puissance publique a un rôle à jouer.

Je voudrais conclure par M. Van Ypersele, qu'on a reçu hier en commission, qui constate qu'il manque la volonté d'aller dans le bon sens et de prendre la bonne direction.

Enfin, on souhaiterait voir se multiplier des toits végétaux et, sur ce point, je ne pense pas que la Wallonie aurait beaucoup à perdre.

**M. Benoît Langendries (cdH).** – Il n'y a pas de mots pour décrire la situation vécue par les Wallons et Wallonnes au cours de ce week-end de pluies intenses qui ont causé la mort et qui ont aussi occasionné une multitude de dégâts matériels. Ces dégâts touchent en effet tout le monde, et ce déchainement trouve son origine dans des dérèglements climatiques, dont nous avons déjà pris conscience en 2003, lors de l'élaboration du plan PLUIES. Toute une série de mesures furent mises en place et il est aujourd'hui temps de les évaluer

pour savoir comment ces situations sont vécues par les Wallons. Ces mesures n'ont apparemment pas suffi et je souhaiterais, à titre d'illustration, parler de la situation particulière de Tubize et des environs.

La région a été très lourdement touchée et c'est ainsi 400 maisons qui ont été sinistrées. Ce fut une catastrophe inévitable, mais comment aider au mieux les sinistrés et rendre un foyer décent à chacun? De nombreuses démarches administratives doivent être effectuées vis-à-vis des assurances et aussi du Fonds des calamités. Cela entraîne une surcharge de travail au sein des services communaux. Ainsi, plusieurs questions peuvent être évoquées: on annonce une aide aux sinistrés dans les contacts avec les assureurs. De quelle nature sera cette aide? Les communes, où de nombreux dégâts ont été constatés, bénéficieront-elles de renforts en personnel pour pouvoir assumer, dans les meilleurs délais, ces démarches supplémentaires? Des mesures spécifiques sont-elles prises en ce qui concerne les logements d'urgence, notamment avec les différentes sociétés de logement pour reloger les familles dont le logement est inhabitable pour plusieurs semaines, voire plusieurs mois? Les communes sont également sinistrées à certains égards, notamment en ce qui concerne leurs écoles, où de nombreux dégâts sont à déplorer. Qu'en est-il des procédures à respecter en matière de marché public qui prennent généralement entre trois et cinq mois pour être finalisés? Au vu de l'urgence de la situation, la commune peut-elle déroger au marché public pour permettre la remise en ordre et le fonctionnement, le plus rapidement possible, de ses écoles? Quelles sont les directives adressées aux communes en la matière?

En ce qui concerne le zoning de Tubize, reconnu comme zone franche au travers du Plan Marshall, il apparaît que des mesures urgentes doivent être prises pour permettre un redémarrage rapide de l'activité, sous peine de voir les entreprises mettre la clé sous le paillason. Non seulement les stocks de marchandises sont touchés, mais aussi l'outil de travail. Est-il envisageable de prévoir des prêts à taux zéro, des crédits-ponts ou des avances? Quel pourrait être le rôle des divers outils économiques wallons afin de venir donner un coup de pouce au redémarrage optimal de l'activité économique dans les régions touchées par les inondations?

Dans un premier temps, afin de venir au plus vite en aide aux micro-entreprises et aux PME dont l'activité est actuellement mise en péril du fait des inondations, le gouvernement a décidé d'adapter des mécanismes existants au sein de la SOWALFIN en matière de garantie et de contre-garantie. La SOWALFIN n'interviendrait ici qu'en complément afin d'obtenir les crédits nécessaires de la part des banques et en attendant les remboursements de la part des banques. Il est d'ailleurs prévu que l'enveloppe de garantie réservée à cette mesure par la SOWALFIN s'élèvera à 2,5 millions d'euros maximum. Ce montant devrait dès lors permettre de répondre adéquatement à un taux de sinistre estimé à 15%. Confirmez-vous ces montants et ces estimations? Disposez-vous aujourd'hui de données plus précises sur ces questions? Sur quoi se basent ces estimations en matière de sinistres?

Par ailleurs, à un niveau plus «environnemental», la vallée de la Senne, pose manifestement un réel problème. Où en est-on au niveau du curage de cette dernière? Ne faudrait-il pas prévoir également en amont de nouveaux bassins d'orage ou de retenue, ou encore des prairies qui puissent être inondées en cas de besoin?

Enfin, la vanne de Lembeeck pourrait être à l'origine d'un problème communautaire et c'est pourquoi, il faut s'efforcer de dissiper tout malentendu sur un éventuel protectionnisme bruxellois ou flamand. Monsieur le Ministre-Président, vous avez évoqué la différence d'appréciation entre le centre de crise wallon, les autorités du Brabant wallon et les autorités flamandes, sur l'opportunité d'ouvrir cette vanne située en territoire flamand. Vous avez pris contact avec la Ministre de l'Intérieur, Mme Turtelboom. Des experts se sont vus et ont estimé qu'il n'était pas opportun d'ouvrir la vanne. Il est effectivement étonnant qu'il ait fallu un contact de cette nature pour qu'un contact s'établisse des deux côtés de la frontière. L'articulation de l'information était défailante. Il aurait fallu que, spontanément, les experts échangent leurs informations, sans intervention du politique. Quelles pistes entendez-vous privilégier pour qu'à l'avenir, cet échange d'informations soit organisé efficacement?

Monsieur le Président, on m'a demandé d'intégrer la notion de Bief 29 que je souhaitais évoquer dans les questions d'actualité. En effet, une partie de la digue du canal Bruxelles-Charleroi s'est effondrée au lieu dit du Bief 29. Ce bras de canal, long d'un petit kilomètre, s'est complètement vidé, représentant 75.000 mètres cube d'eau. Sept tonnes de poissons ont été perdues.

Heureusement, personne n'était présent dans les maisons ni à proximité de celles-ci lors de la catastrophe, à défaut de quoi, nous aurions été confrontés à des drames humains.

Quel type de mesures urgentes comptez-vous dès lors prendre afin d'éviter, à l'avenir, de telles situations? Comptez-vous mener des études afin d'évaluer les risques dans ce type d'endroit?

Tubize peut-elle s'attendre à un coup de main particulier de la part de la Région wallonne? Nos pompiers ont été mis sous eau, de même que nos CPAS, nos écoles, nos dépôts communaux, nos halls de sports, et bien d'autres sites encore.

Je vous laisse imaginer le surcoût qu'engendre cette situation pour notre commune. Par ailleurs, les premières estimations mentionnent plus de 3.000 tonnes de déchets à évacuer, avec un coût moyen de 100 euros par tonne.

Les travailleurs concernés dans nos services communaux ont oeuvré 24 heures sur 24, jour après jour. Certains d'entre eux ont même déclaré vouloir renoncer au paiement de leurs heures supplémentaires, mais il va de soi que ces heures doivent leur être payées. Le budget communal sera donc plombé.

Ma question est simple: Tubize, reconnue zone franche par le Plan Marshall, bénéficiera-t-elle d'une aide particulière au vu de la dramaticité de la situation?

En outre, j'ai visité, ces derniers jours, un nombre très important de maisons et d'entreprises ravagées par la catastrophe naturelle. Il est honteux de constater que les compagnies d'assurances ont dit aux entreprises qu'elles ne bénéficieraient pas d'une couverture «catastrophe naturelle». Or, le gouvernement a récemment déclaré le contraire, assurant que ce type de couverture était obligatoire dans tous les contrats contractés. Les compagnies d'assurances ont volontairement laissé croire qu'elles ne seraient pas en capacité d'apporter cette aide. Cela n'est pas acceptable.

À titre d'exemple, je vous citerai le cas d'une entreprise familiale, ayant pignon sur rue depuis 75 ans et dont les dégâts en matériel s'élèvent à près de trois millions d'euros. Aujourd'hui, les entrepreneurs retéléphonent aux assureurs afin d'avoir des précisions supplémentaires. Je dois toutefois vous dire que nous sommes confrontés à des cas dramatiques. Des entrepreneurs ont peur, d'autres évoquent même la possibilité de mettre fin à leurs jours.

J'aimerais donc, Monsieur le Ministre-Président, que vous puissiez clarifier, une fois pour toutes, cette problématique de couverture d'assurance pour les dégâts de catastrophes naturelles.

Tubize a été touchée au cœur, aux jambes, à la tête, mais elle se relèvera grâce à l'extraordinaire solidarité humaine dont elle bénéficie déjà et, je l'espère, grâce à l'appui inconditionnel de la Région wallonne.

**M. Christian Dupont (PS).** – La catastrophe naturelle de ce mois de novembre a touché un nombre considérable de victimes, les laissant dans une situation précaire pendant de nombreux jours.

Je veux, moi aussi, saluer la mémoire des victimes, leur courage, et remercier tous ceux qui ont contribué à leur venir en aide.

Dans ce cadre, j'aimerais vous interroger sur le degré de réalisation de deux initiatives qui figurent dans le plan PLUIES.

La première, le projet GISER, vise à répondre aux demandes d'appui, généralement formulées par les communes ou les agriculteurs, concernant la problématique de l'érosion et du ruissellement. Quel bilan tirez-vous de ce projet? Combien y a-t-il de partenaires? Faut-il en augmenter le nombre et avec quelle enveloppe budgétaire?

Ne pensez-vous pas qu'il y a lieu, dans certaines zones à risques, d'imposer des mesures telles que le labour parallèle à la voirie ou l'obligation de créer, en bord de voiries, un fossé de décharge permettant d'absorber la boue?

Pour ce qui est de l'autre mesure du plan PLUIES, les MAE, envisagez-vous des dispositions particulières dans le cadre du programme wallon de développement rural 2014-2020? Il me paraît, en effet, important d'augmenter les MAE relatives aux bordures herbeuses qui peuvent absorber plus les pluies que les terres cultivées.

Il ne s'agit pas de stigmatiser les agriculteurs, ni d'ignorer les obligations de rentabilité qui sont les leurs. Dès lors, quel soutien financier peut être apporté par la région dans ce cadre?

Nous savons que toute coulée de boue qui s'échappe d'un champs est une perte irremplaçable de bonne terre, mais devient aussi un déchet à traiter lorsqu'elle se retrouve dans un égout ou une voie d'eau. Ces coulées de boue peuvent aussi être dangereuses pour les automobilistes et les habitations.

Ces questions sont posées dans ce parlement depuis quinze ans. Si elles ne sont pas la cause principale des dommages subis par nos concitoyens lors des récents événements, elles ont toutefois aggravé une situation déjà critique.

**M. Olivier Saint-Amand** (Ecolo). – Notre pays a, une nouvelle fois, été affecté durement par la catastrophe du mois de novembre. Celle-ci a gravement impacté la vie de nos concitoyens et des victimes sont à regretter dans différents endroits du pays.

Si la météorologie est une science complexe, en ce qui concerne les événements de ce mois de novembre, les prévisions de l'IRM se sont toutefois avérées exactes.

Cependant, chez nos voisins flamands, un avis d'alerte aux inondations a été lancé, dès le vendredi 12, par voie de presse. Contrairement à ce qui s'est passé chez nous, la Protection civile a, par exemple à Liedekerke, anticipé ses interventions et distribué des sacs de sable dans les zones à risques.

À défaut d'anticipation, dans la plupart des communes wallonnes, la solidarité avec les personnes touchées par ces inondations a été tout à fait remarquable. La mobilisation des pompiers, de la police et des services techniques des communes est ici à souligner, de même que l'aide bénévole proposée par des personnes qui ont secouru, réconforté, voire relogé quand c'était nécessaire. En tant que gestionnaire public, on ne peut toutefois se satisfaire de ces témoignages de solidarité et d'autres réponses apportées dans l'urgence et de manière disparate, lorsqu'on sait qu'une anticipation des événements permettant des mesures préventives et, surtout, une coordination des actions auraient donné des résultats plus satisfaisants et permis à nos concitoyens de mieux se préparer à affronter le déferlement des eaux.

Dans certaines régions de Wallonie, cette coordination a fait cruellement défaut. Si un plan d'urgence a rapidement été mis en place en Brabant wallon avec force communication et déploiement sur le terrain, en Hainaut, plusieurs communes ont été livrées à elles-mêmes pendant tout le week-end. Les services du gouverneur ont pris contact pour la première — et seule — fois avec des communes de Wallonie Picarde touchées par les inondations, le dimanche en fin de matinée. De leur côté, les services d'incendie ne disposaient d'aucune information actualisée sur l'évolution de la météo et la Protection civile, n'ayant pas reçu d'ordre en ce sens, rechignait à fournir du matériel.

Monsieur le Ministre, cette situation ne nous semble pas en adéquation avec des institutions qui doivent garantir la sécurité, l'entraide et la solidarité. C'est dans l'adversité qu'on reconnaît ses amis, nous dit la sagesse populaire. C'est dans l'adversité qu'on connaît la qualité des services chargés d'apporter aide et secours, dira-t-on au regard des événements de ces dernières semaines. Si je ne doute en rien des élans et des dispositifs mis en place au niveau local, je souhaite réfléchir avec vous aux dispositifs et performances des organes chargés de leur coordination aux échelons supérieurs.

À cet égard, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons une anticipation des événements et une communication importante, y compris via la presse, ont pu être réalisées au nord de la frontière linguistique et non dans nos régions pourtant voisines de quelques kilomètres et concernées par les mêmes aléas météorologiques?

Compte tenu de la répétition de ces événements climatiques fâcheux, ne serait-il pas opportun de prendre des dispositions au niveau du SPW pour alerter les communes d'un risque imminent de calamité naturelle et les aider ainsi à se préparer à y répondre au mieux?

Disposez-vous d'informations sur la mise en oeuvre des plans d'urgence? Dans quelles provinces un soutien a-t-il été apporté aux communes? Une coordination des opérations a-t-elle été mise en place? Que s'est-il réellement passé en province de Hainaut où les interlocuteurs semblaient aux abonnés absents? Existe-t-il des procédures de coordination entre les différents niveaux de pouvoir pour faire circuler rapidement les informations et, notamment, les alertes météorologiques annoncées par l'IRM? Dans la négative, vu la répétition de ces déchaînements climatiques, et pour être mieux préparés à affronter ces événements dont on prédit une occurrence plus importante à l'avenir, la Région wallonne ne devrait-elle pas prendre l'initiative de diffuser l'information préventive aux communes et de s'assurer que la coordination de l'aide est effective sur le terrain?

**M. Patrick Dupriez** (Ecolo). – Nous n'avons guère d'influence sur le temps qu'il fait, mais nous savons que le réchauffement de la planète entraînera une augmentation du nombre et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes, tels que pluies diluviennes, tempêtes et sécheresses.

S'il est vrai qu'il arrivera toujours bien un jour où l'égout sera trop étroit, le vent trop puissant, les réserves d'eau trop courtes, les pluies trop abondantes, il n'en reste pas moins que nos modes de vie, nos pratiques agricoles, notre façon d'aménager le territoire peuvent soit réduire, soit aggraver les crises.

Dès lors, s'il est indispensable de mettre en oeuvre des mécanismes de solidarité et d'indemnisation, il est aussi indispensable de s'occuper davantage de ce qui prévient les catastrophes.

Or, la logique inverse prévaut encore trop souvent.

Les questions liées à l'urbanisme viennent d'être abordées, de même que les aspects relatifs à la surface imperméabilisée qui ne cesse de croître et, avec elle, la vitesse de ruissellement de l'eau de pluie vers nos rivières.

J'aimerais rappeler quant à moi que la plus grande partie du territoire wallon est dédiée à l'agriculture et à la forêt et que la gestion de ce territoire rural est absolument déterminante.

Certains ont évoqué la nécessité d'un grand plan de curage des ruisseaux. Vous associez cette idée au rehaussement artificiel de rives et vous obtenez le cocktail des méthodes typiques des années septante, avec comme résultat logique l'accélération de l'écoulement des eaux vers les vallées et l'augmentation des inondations.

Bien sûr, il faut curer certains ruisseaux à certains endroits, mais ne surtout pas accélérer l'écoulement des eaux en laissant l'érosion défaire ce qui vient d'être fait.

Il nous faut, en Wallonie, une politique globale et fine pour lutter contre le ruissellement et l'érosion afin de favoriser la pénétration et la rétention de l'eau.

Le plan PLUIES existe. Il doit être évalué et adapté.

La directive européenne «inondations» a été transposée et adoptée par le Parlement wallon en 2009. Les plans de gestion sont en préparation.

Le SPW progresse en matière de lutte contre les inondations avec, par exemple, le développement d'études et de projets de bassins d'écroulement de crue, alors que la région s'est longtemps cantonnée dans des logiques d'amélioration hydraulique, au risque de déplacer le problème vers l'aval.

Mais nous devons aussi constater que certaines mesures ne sont pas suffisamment mises en oeuvre et regretter que la cellule de coordination du plan PLUIES ne se soit, à ma connaissance, pas réunie comme elle l'aurait dû depuis le début de la législature.

Je souhaite cependant surtout évoquer les liens entre les inondations et certaines pratiques agricoles.

Les pratiques agricoles intensives de la deuxième moitié du vingtième siècle ont rendu les agriculteurs plus vulnérables aux sursauts de la météo et ont pour conséquence d'augmenter les apports de terre dans le milieu aquatique.

Considérablement appauvries en humus, tassées par des engins lourds et stratifiées par un labour profond, nos terres arables se dégradent et seule l'utilisation d'engrais chimiques permet encore d'y cultiver. Or, un sol pauvre en humus sera vite sec et dur, imperméable à l'eau qui ruissellera en cas de fortes pluies. Un sol riche en humus, par contre, permettra l'infiltration de l'eau et la conservera plus longtemps.

Avec des besoins hydriques plus importants sur des sols absorbant moins et gardant moins la pluie, l'agriculture intensive crée, pour partie, les conditions de ses propres crises climatiques et souffrira plus de la sécheresse et des inondations que l'agriculture écologique.

Nous savons qu'une partie du monde agricole a conscience de son rôle et évolue dans ses pratiques, mais aussi que c'est loin d'être suffisant.

Le communiqué transmis par la FWA la semaine passée rappelle justement que les couverts intercultures, par exemple, étaient pratiquement inexistant il y a dix ans et qu'ils se généralisent aujourd'hui. De même, le sol est le principal patrimoine des agriculteurs qui ne souhaitent pas le laisser filer vers les cours d'eau.

Les agriculteurs, s'ils font partie du problème, font aussi partie de la solution. Un nombre croissant d'entre eux le savent et agissent en conséquence. Nous nous devons de les soutenir.

Nous pouvons tous constater le désastre des coulées de boue un peu partout sur notre territoire. Nous savons que nous sommes très loin de pouvoir récupérer cinquante ans de dégradation de notre environnement, de remembrement, d'agrandissement des parcelles, d'arrachage de haies. Les mesures prises aujourd'hui sont loin d'être à la hauteur des défis qui s'offrent à nous.

Il est d'ailleurs frappant à mes yeux que, parmi les trente mesures du plan PLUIES, celles qui visent à adapter les techniques agricoles, à ralentir le ruissellement des eaux sur le bassin versant et à aménager les lits des rivières et des plaines alluviales sont celles qui semblent avoir le moins progressé.

Je voudrais donner trois exemples.

Évoquons tout d'abord la gestion coordonnée avec les provinces des travaux d'entretien des cours d'eau non navigables. Les mesures ont été très peu développées sur le terrain.

Les provinces sont, de manière générale, très peu impliquées dans la mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau. Dans certaines provinces, la gestion est archaïque: pas de prise en compte des enjeux de la biodiversité, curages intempestifs, aménagement de berges en durs. Des pratiques du passé perdurent largement.

Il n'y a, en fait, pratiquement pas de coordination entre le SPW et les services provinciaux ou communaux pour les travaux d'entretien des cours d'eau de deuxième et troisième catégorie. Par contre, paradoxalement, il en existe pour les travaux «d'amélioration» subsidiés par la région.

Notre DPR prévoit une révision de la législation sur les waterings pour en faire un outil de prévention contre les inondations plutôt qu'un outil à vocation curative. Voilà, par exemple, un chantier à entamer sans tarder.

Je souhaiterais également aborder la préservation et la restauration des zones humides et des bras morts des rivières.

Hormis quelques sites gérés par la DNF ou des associations et les projets européens *Life*, il n'y a pratiquement pas d'actions de terrain en ce sens mises en oeuvre par l'administration wallonne.

Nous pourrions pourtant utilement recréer de vastes zones humides qui combindraient des fonctions de zone tampon pour les eaux pluviales, de refuge pour la biodiversité et de loisir pour les habitants.

La législation sur le remembrement devrait évoluer en ce sens pour permettre d'intégrer les enjeux de lutte contre les inondations et de récupérer des terrains agricoles en zone inondable à cette fin.

Enfin, permettez-moi de soulever la question de la mise en oeuvre et de l'optimisation des pratiques agricoles, en ce compris les mesures agri-environnementales, en vue de limiter l'érosion des sols et le ruissellement.

Il y a quelques réalisations très intéressantes et concrètes sur le terrain. Elles restent malheureusement relativement isolées.

Cette optimisation des pratiques agricoles est capitale, si nous voulons vraiment mieux gérer l'eau, prévenir les inondations comme les sécheresses et adapter notre agriculture aux changements climatiques.

Vu la grande fragilité de nos sols à l'érosion, nous devons développer l'implantation de talus, de haies et de bandes enherbées et boisées, pas uniquement en bord de cours d'eau, mais aussi en bord de voirie et surtout aux endroits les plus efficaces pour retenir l'eau, en fonction de la topographie et de la disposition des lieux.

C'est trop rarement le cas aujourd'hui où une MAE comme la mise en place de bandes enherbées est réalisée le plus souvent en simple pourtour de parcelle, sans tenir compte de son efficacité pour la prévention des inondations.

Quelques rares communes comme celle de Gembloux ont pris des initiatives coordonnées contre les coulées boueuses. Ces pratiques devraient se développer, être soutenues et coordonnées par la région.

Développer une agriculture qui nourrit le sol et entretient son humus, replanter massivement des haies, maintenir ou réhabiliter des zones humides, les pistes ne manquent pas qui pourraient contribuer à atténuer l'impact de phénomènes climatiques extrêmes et à repousser le moment où leurs conséquences deviennent catastrophiques.

L'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles constitue l'expression d'une indispensable solidarité, mais il est nécessaire de voir plus loin, d'allouer davantage de moyens à la prévention, de conditionner davantage l'aide publique à des pratiques écologiquement durables, d'anticiper sur les prochaines crises et sur l'évolution du climat.

Indemniser sans inciter concrètement à des modifications de pratiques nous entraîne dans une spirale d'endettement à l'égard des générations futures.

Plus de 100 millions d'euros de dégâts ont été estimés pour les dernières inondations en Wallonie! Et si une partie de cette somme avait pu être investie dans la prévention? Alors que 60% des communes wallonnes ont été touchées par des inondations au cours de ces dix dernières années, n'est-il pas temps, au-delà des discussions sur les assurances et les moyens du Fonds des calamités, de réfléchir à un fonds d'investissement dans la prévention des crises climatiques?

En imposant des règles urbanistiques plus strictes ou de pratiques agricoles plus écologiques, les autorités suscitent rarement l'enthousiasme. Aucune des mesures évoquées ci-dessus ne sera aussi populaire qu'un plaidoyer pour l'intervention du Fonds des calamités ou une descente, raclette à la main, auprès des sinistrés.

Les causes des inondations sont connues et, si les crues et coulées de boue ne seront jamais totalement évitables, il n'en demeure pas moins que leurs impacts plus ou moins forts sont pour partie la conséquence du cumul des «petites» erreurs ou des «renoncements» dans la gestion environnementale et urbanistique au quotidien: un permis de bâtir octroyé un peu facilement, une haie arrachée, un sentier macadamisé alors que cela n'était pas indispensable, un égout mal curé; soit autant d'éléments «anodins» pris de manière individuelle qui, cumulés, accélèrent le cheminement de l'eau.

Toute crise est une opportunité de changement. C'est notre responsabilité à nous, mandataires publics régionaux et parfois locaux de saisir cette opportunité pour approfondir la démocratie, pour faire en sorte que davantage de citoyens exigent des responsables politiques qu'ils agissent pour prévenir les calamités davantage que pour obtenir des indemnités une fois la catastrophe arrivée.

Ce travail de sensibilisation constitue un défi pour chacun de nous: celui du courage chez les politiques, de la pédagogie pour les médias, de la conscientisation chez les citoyens.

En effet, quand une catastrophe naturelle provoque des pertes en vies humaines ou en biens matériels, la population interpelle légitimement les pouvoirs publics pour les sommer d'agir rapidement. Mais, lorsque la mémoire de la catastrophe s'estompe, des voix s'élèvent toujours, on l'a attendu, pour contester les mesures préventives envisagées.

J'aimerais que nous gardions en mémoire ces mots de Jean de Rotrou: «Quand on peut prévenir, c'est faiblesse d'attendre».

**M. le Président.** – Voilà, nous avons entendu quatorze intervenants, la réponse de M. Demotte est attendue. Il répondra au nom du gouvernement en tant que Ministre-Président.

**M. Rudy Demotte,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je voudrais adresser mes premiers mots aux familles des victimes, aux personnes qui ont perdu un être cher. Au-delà des biens matériels, ce sont les vies humaines qui nous préoccupent.

Je voudrais dire aussi l'importance des biens matériels dans la vie d'une personne. Cela représente toute une vie d'économies qu'on investit dans une maison et qui, tout à coup, est ruinée. À ces personnes, le gouvernement tient à exprimer également son soutien.

Je remercie le parlement de nous donner l'opportunité de ce débat sur des thèmes qui sont très sensibles dans l'opinion publique. Cela témoigne de notre préoccupation pour ce qui émaille la vie dans les moments les plus difficiles.

Je tiens en outre à remercier les différents services, les services publics, quel que soit leur niveau de pouvoir, ainsi que les mandataires qui ont agi sur le terrain. Je remercie encore celles et ceux qui ont apporté, à titre privé, leur soutien aux victimes.

Je voudrais maintenant vous donner un certain nombre d'éléments sur l'analyse de ce qui s'est passé, sur ce qu'on doit tirer comme enseignement pour demain. Ensuite, je répondrai au nom du gouvernement à l'ensemble des questions qui ont été posées aux ministres en fonction de leurs compétences.

Concernant les circonstances, depuis le début du mois, des averses ont saturé les sols. C'est ce qui s'est passé après les précipitations ininterrompues du 11 au 14 novembre et c'est ce qui a provoqué des inondations.

Le phénomène a intensément frappé le Hainaut, la Wallonie picarde et le Brabant wallon. D'autres localités ont été touchées dans d'autres provinces. Toutes les rivières wallonnes ont vu leur débit augmenter, une phase de préalerte de crue généralisée a été déclenchée. Par la suite, la plupart des bassins versants sont passés en phase d'alerte de crue.

Les précipitations enregistrées n'étaient pas exceptionnelles en terme météorologique, mais plusieurs conditions défavorables liées à la situation météorologique de septembre ont conduit à une situation exceptionnelle en certains endroits. Les calculs statistiques du Service d'études hydrologiques indiquent d'ailleurs des périodes de retour pluricentennaires, presque millénaires: 500 ans pour la Dyle, 900 ans pour la Dendre et 1.000 ans pour la Senne. Pour ce dernier cas, cela signifie qu'il y a une malchance sur 1.000 de retrouver les mêmes circonstances dans l'année qui vient.

Le Fonds des calamités intervient quand il y a une période de retour supérieure à vingt ans, c'est dire à quel point nous sommes dans l'exceptionnel. Les dégâts occasionnés aux habitations, aux entreprises et aux équipements collectifs, ont atteint des niveaux record. Plus de 700 personnes ont dû être évacuées dans le Hainaut et le Brabant wallon. Certaines, aujourd'hui, n'ont toujours pas de domicile. Le centre régional de crise fait état de plus de 100 millions d'euros de dégâts. C'est exceptionnel et cela a déjà suscité des mesures que je vais aborder dans un instant.

En ce qui concerne les dommages et les mesures d'aides immédiates prises par le gouvernement, j'ai personnellement pris contact avec la Ministre de l'Intérieur et je lui ai demandé d'accélérer le processus de reconnaissance de catastrophe naturelle. À cette fin, je lui ai transmis les statistiques dont je viens de vous parler, conformément à la circulaire relative au Fonds des calamités.

Sur le plan wallon, ma proposition a été que le gouvernement se penche sur ces questions. Il l'a fait le 19 novembre dernier et il a chargé le centre de crise de préparer un bilan complet de la crise et de tenir le Conseil des ministres informé du déroulement post-crise. Nous avons chargé un groupe transversal en matière d'inondations d'analyser l'événement sur le plan scientifique pour dégager d'éventuelles adaptations du plan PLUIES. J'y reviendrai en détails.

Sur proposition du Ministre Nollet, le gouvernement a pris différentes mesures en invitant les gestionnaires des réseaux de distribution à assurer un traitement rapide des demandes de primes pour le remplacement des chaudières, en veillant à accélérer le passage de l'enquêteur avant travaux dans le cadre des demandes de primes à la réhabilitation lorsque des logements sont devenus «améliorables» à la suite de dégâts subis suite aux intempéries. Le gouvernement a également demandé d'accorder un traitement prioritaire aux demandes d'aides, aux déménagements et aux loyers pour les personnes qui doivent quitter leur logement devenu inhabitable et d'assurer des permanences spéciales des cellules «Info-Conseil Logement» dans les communes sinistrées.

Dès que la liste des communes déclarées «victimes de catastrophe naturelle» par décision du fédéral sera sous nos yeux, la Société wallonne du crédit social va mobiliser les outils financiers existants en veillant à ce que les dossier soient inscrits de manière accélérée pour venir rapidement en aide aux personnes fragilisées.

Le Ministre Marcourt a également proposé l'inscription d'urgence, ce 19 novembre, comme nous l'avons fait dans d'autres circonstances analogues, un point concernant les commerçants et les entreprises victimes des intempéries. Le gouvernement a décidé de confier une mission à la SOWALFIN pour mettre en oeuvre un mécanisme de garantie aux entreprises dont l'activité a été mise en péril. Une couverture obligatoire des catastrophes naturelles est prévue depuis trois ans dans tout contrat d'incendie, mais j'y reviendrai pour répondre plus amplement à la question de M. Langendries.

En ce qui concerne la SOWALFIN, je vous informe que celle-ci est autorisée à élargir son mécanisme de garantie des crédits. De plus, le Ministre Furlan, dès le 16 novembre, a envoyé aux collèges communaux une circulaire reprenant les mesures exceptionnelles autorisant non seulement le personnel ouvrier, mais aussi le personnel administratif, à venir en aide aux victimes. Ces mesures seront valables deux mois, donc en novembre et en décembre. Il faut ajouter que la Direction générale des pouvoirs locaux du SPW, ainsi que le cabinet du ministre, se sont mis à la disposition des collèges.

Au niveau de la gestion de la crise elle-même, vous avez été nombreux à cette tribune à relever des difficultés de gestion. Dès avant, je voudrais préciser que tous les services du SPW ont été mis en oeuvre; il en a été de même pour le SETHY qui a fourni les prévisions hydrologiques au fur et à mesure que l'IRM les donnait à connaître. Il y a eu déclenchement des phases de pré-alerte et d'alerte inondation. Le centre de crise, auquel je souhaite rendre hommage à cette tribune, a notamment conseillé le déplacement de caravanes en bord de cours d'eau, par exemple à Brugelette, ce qui a permis d'éviter une plus grande catastrophe encore. Les communes ont mis en place leurs plans généraux d'urgence et d'intervention. La relation permanente avec les gouverneurs de province a pleinement joué son rôle.

Concernant les routes, la Direction générale routes et bâtiments, à l'initiative de son Ministre, Benoît Lutgen, a veillé à ce que le réseau routier soit le plus rapidement possible rendu opérationnel. Elle a procédé au curage des avaloirs et des filets d'eau.

La Direction générale des voies hydrauliques a veillé à la gestion des ouvrages d'art et plusieurs centaines d'éclusiers et de barragistes sont intervenus pour que la navigation puisse être rétablie le 16 au matin. De plus, les différents barrages ont pleinement joué leur rôle de rétention des eaux.

La Direction générale Environnement a également joué son rôle, puisque les bassins d'orage ont bien fonctionné, par exemple à Silly, Bassilly, Rebecq ou encore Jodoigne. Le centre de crise a pu constater que la qualité des eaux n'a jamais été en-dessous des critères de consommation, même si plusieurs captages ont dû être fermés.

Je me dois maintenant d'aborder l'incident concernant la concertation au niveau du canal Charleroi-Bruxelles. Il s'agit là d'un problème de transmission de l'information: dans l'espace-temps où le centre de crise m'a demandé de prendre contact avec le niveau fédéral quant à l'opportunité de l'ouverture d'une vanne à Lembeek, le Fédéral a été particulièrement réservé. Il s'agit là d'un problème purement procédural car l'ouverture du plan catastrophe national aurait été contre-productif. Par la suite, après une réunion d'experts, il a été convenu de ne pas procéder à l'ouverture de cette vanne qui aurait eu pour effet pervers de dévier les mètres cube d'eau là où cela débordait déjà. Il ne s'agit donc pas du tout d'un problème communautaire, mais bien d'un problème procédural.

Il s'agit d'un problème isolé, mais dont il faut tenir compte comme d'une leçon pour l'avenir. Pour le reste, la collaboration entre les services flamands et wallons s'est déroulée convenablement. Une coordination est bien sûr toujours nécessaire et les manoeuvres sont toujours communiquées aux gestionnaires d'ouvrage. Ainsi, il a toujours été communiqué par GSM, que ce soit via SMS ou vocalement, entre Deux-Acren et la Région flamande. Ainsi, tant au niveau local qu'à la Direction générale des voies hydrauliques, les responsables se parlent et se connaissent.

Dans le cadre de la rédaction des PGUI, la communication entre les gouverneurs et les communes est essentielle et des exercices sont régulièrement mis en oeuvre. Chez nous, le centre de crise y contribue. Nous pouvons ainsi dire que tout a été mis en place et que le bilan à tirer est satisfaisant. Le seul regret est que la Région flamande ne dispose pas, à ce jour, d'une structure centralisée, mais ces plans sont toujours perfectibles et j'ai d'ailleurs demandé un *briefing* de la situation dès la semaine prochaine.

À propos du plan PLUIES, il faut savoir que le risque zéro n'existe pas. Aucun gouvernement n'a le pouvoir d'interdire des pluies et il n'est pas possible de prendre des décisions politiques face à l'imprévisible. Toutefois, des décisions sont à prendre pour prévenir un maximum les risques, et nous pouvons dire que, si le

plan PLUIES n'avait pas existé, des événements comme ceux que nous avons connu se seraient déjà passés. Je vais d'ailleurs préciser que la dimension du réchauffement climatique est d'ores et déjà intégrée à l'adaptation du plan PLUIES.

J'en viens aux mesures relatives aux bassins versants. La gestion des sols a une influence indéniable, au même titre que les productions agricoles. L'érosion des terres a toujours été une préoccupation du Gouvernement wallon, par exemple par l'interdiction de certains modes de culture, ou encore l'obligation de couverture entre les différentes périodes de culture. Le programme wallon 2014-2020 a un rôle à jouer dans, notamment, les actions de plantation et d'entretien des haies, talus et bosquets. La Faculté de Gembloux a ainsi été chargée de l'élaboration de schémas méthodologiques en vue de limiter les inondations dans les quatorze sous-bassins du district wallon.

En ce qui concerne l'extension des zones d'habitat et d'activité économique, de nombreuses études sont commandées car son rôle est connu. Depuis 2003, la Région wallonne est attentive à ne pas augmenter ce facteur aggravant. Ainsi, les nouvelles constructions ne doivent pas modifier le caractère hydrographique.

Au sujet des bassins d'orage, je reviendrai sur les décisions à prendre à l'avenir. Il faut préciser que les crues que nous avons connues ont un critère exceptionnel qui dépasse de loin les critères d'absorption des bassins d'orage, qui s'avèrent inutiles dans ce genre de circonstances exceptionnelles. Le SPW étudie toutefois la nécessité de réaliser des nouveaux bassins d'orage là où cela s'avère utile.

Concernant le réseau d'égouttage, et notamment les avaloirs, les communes ont la charge de l'entretien. Les trois jours de vent fort et les feuilles amoncelées ont malheureusement agi sur la capacité d'absorption. Pour ce qui concerne les rivières, les informations seront rassemblées en vue de tirer un bilan, si de nouvelles mesures doivent être envisagées. Le Ministre Furlan y veillera en concertation avec les autorités. À la question posée du dragage, la commission *ad hoc*, qui suit cette question de près, collecte des relevés précis.

Pour ce qui est des dragages, ils ne sont qu'un facteur parmi d'autres dans la chaîne de décision. Pour cette raison, on ne peut pas procéder au dragage des cours d'eau sans une lecture des conséquences sur l'aval de ces mêmes cours d'eau. Ce serait une erreur.

Nous devons donc poursuivre cette approche intégrée qui existe déjà au sein du groupe transversal. L'objectif est d'identifier les dragages et les curages nécessaires, tout en sensibilisant nos concitoyens à cette problématique afin que nos cours d'eau ne deviennent pas des décharges.

La problématique des inondations doit, de même, être abordée dans le cadre des contrats de rivière.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué la problématique de la cartographie. À ce titre, je puis vous dire que les règles urbanistiques doivent impérativement être lues en tenant compte de la réalité du risque. Des mesures existent déjà en la matière dans le CWATUPE, dans le SDER, dans la circulaire du 9 janvier 2003, notamment concernant sur la responsabilité des communes.

Celles-ci se prononcent en effet sur les demandes de permis. Elles ont donc un rôle important à jouer dans ce cadre. Il y a aussi lieu de réfléchir au rôle des notaires, un rôle de sensibilisation particulièrement important.

Le Parlement wallon a également intégré une directive sur les inondations, ce qui prouve que le Ministre Henry prend le problème dans sa globalité.

Cette circulaire prévoit que, pour 2015, un plan global de lutte contre les risques d'inondations doit être établi. Cela nécessite une révision de la cartographie, révision qui doit tenir compte des événements récents qui ont frappé notre pays.

Je veux également mettre en exergue l'importance du rôle informatif des notaires et la consolidation du rôle des architectes et des promoteurs. Au même titre que d'autres acteurs du secteur, ces catégories ont en effet un rôle important à jouer.

Une réflexion est par ailleurs en cours quant aux modifications à apporter au règlement régional d'urbanisme. Ce texte doit s'ouvrir, dans ses mesures, aux risques de ruissellement, aux zones potentielles d'éboulement. À cet égard, une méthodologie rigoureuse doit être mise sur pied.

Notre Conseil des ministres est particulièrement attentif à ces mesures. Un premier bilan sera affiné compte tenu des évaluations à mener et en fonction d'une évolution du plan PLUIES. Naturellement, nous devons toujours composer avec des risques naturels et l'absence de maîtrise de ceux-ci.

En 1844, concernant le bâtiment dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, un texte évoquant les principales inondations dans la région mentionnait les dégâts importants survenus au couvent des Récollets. Et pourtant, il n'était alors pas question d'urbanisation sauvage, ni de réchauffement climatique. Cela, pour vous dire que l'ensemble des paramètres doit être pris en compte.

Je voudrais également mentionner l'importance des actions de concertation, de communication et d'éducation qu'il y a lieu de mener. Je puis vous dire que le gouvernement se mobilise à tous ces égards.

Pour ce qui est du transfert des compétences évoquées par d'aucun, les provinces ont d'ores et déjà été contactées par le Ministre Lutgen pour le volet voiries. Il recommence aujourd'hui pour le volet cours d'eau, en insistant sur le fait qu'il sera tenu compte par la région, quel que soit le résultat final des négociations, des investissements qui auront été réalisés par l'autorité provinciale dans ce secteur.

Je voudrais aussi vous dire que, pour décembre 2015, dans le cadre des plans de gestion, des cartes et des mesures devront être adoptées en concertation avec les communes. Naturellement, ces cartes auront un aspect prédictif. Le risque n'est dès lors pas à exclure que certaines de ces prédictions ne soient pas rencontrées, mais nous devons travailler en tenant compte de l'évolution liée à l'urbanistique.

À titre d'exemple, je peux vous annoncer que l'administration a organisé des prises de vue aériennes pour mettre en calque les réalités cartographiques, d'une part, observées, de l'autre.

Nous sommes aujourd'hui face à un choix : agir, recommander et encadrer ou laisser faire. Nous avons déjà posé les jalons, toutes majorités confondues, pour faire avant tout le choix de la maîtrise de l'urbanisation et pour lutter, autant que faire se peut, contre le risque naturel.

En outre, des prescriptions spécifiques du CWATUPe existent depuis 1997. Je pense notamment à l'article 136. Ainsi, dans un schéma de développement datant de 1999, nous trouvons des outils pour déterminer les zones à risques pour une limitation de la mise en oeuvre urbanistique sur des terrains où les risques sont prévisibles, pour favoriser l'occupation, en fond de vallée, de sols ayant trait aux zones inondables.

De même, concernant les permis délivrés en zones inondables, des instruments existent. Il est vrai qu'à cet égard, certaines communes peuvent se montrer distraites. Nous réfléchissons donc à donner plus de cohérence en la matière, à adopter des normes plus restrictives.

La circulaire prise en 2003 par le Ministre Foret délimitait la philosophie de la problématique. Nous devons poursuivre cette philosophie.

Quant à la question de savoir si des mesures sécurisantes auraient pu être prises dans les conditions actuelles, rappelons les faits. Vous avez reçu une circulaire suite aux incidents liés aux tempêtes du 14 juillet qui reprend les éléments substantiellement pertinents aujourd'hui dans la situation d'inondation. Cette circulaire précise que les autorités peuvent être amenées, sur le plan local, à prendre un certain nombre de mesures d'urgences, si la sécurité publique est mise en cause dans un cadre d'imprévisibilité. Ici, il n'y a aucun doute à ce sujet. La tutelle se prononce simplement *a posteriori*. C'est le collège qui doit porter la mesure et il y a un contrôle ultérieur de la tutelle.

En ce qui concerne les bassins d'orages, certains ont effectivement fait l'objet de subventionnements, à hauteur de 60%. Je m'en suis ouvert au ministre en charge de cette compétence, M. Lutgen, et nous allons reparler de ce problème, dès lors que, dans les différents éléments cartographiques, hydrographiques, de contrainte, de réanalyse stratégique, nous avons une lecture du territoire suffisante. Il est clair que cette question est également à l'agenda de notre Conseil des ministres.

En ce qui concerne le logement, j'ai déjà évoqué tout à l'heure un certain nombre de mesures qui ont été prises par le ministre en charge du logement, M. Nollet. Au niveau du problème de l'accès aux logements publics inondés, les systèmes des logements de transit sont évidemment d'application et les personnes sont, là aussi, prioritaires, cela va s'en dire.

Par rapport au traitement des boues, il est vrai qu'aujourd'hui, avec ces phénomènes de pluies massives, de nombreuses boues ont été emmenées vers les avaloirs. Ces boues de curage doivent être aujourd'hui traitées et elles revêtent un coût important, étant donné leur statut. Nous en avons également débattu avec le Ministre Henry. Nous reconnaissons qu'il y a un problème à résoudre et ce point reviendra à l'ordre du jour de notre Conseil des ministres pour voir dans quelle mesure nous pouvons nous prononcer plus avant.

Je voudrais à présent m'attacher un instant à une question qui a été posée par le député Langendries à cette tribune. Cette question portait sur le droit des assurances et l'intervention du Fonds des calamités. Il est important de faire montre de pédagogie dans ce dossier. La réalité, c'est qu'il y a quelques années, j'étais en charge de l'économie et des assurances sur le plan fédéral. Nous avons connu de grands problèmes liés à des inondations et à la difficulté d'actionner, dans des délais rapides et suffisants, le Fonds des calamités. J'ai donc, à l'époque, suggéré au Gouvernement fédéral — et cela a été mis en oeuvre par la suite — que le droit des assurances soit modifié de manière telle que les assurances incendie comportent une clause garantissant une couverture en cas d'inondation et de catastrophe naturelle, de tempêtes notamment. Par le passé, ces assurances limitaient leurs interventions aux dégâts des eaux par percolation lorsqu'il y avait des problèmes de toiture. Qui bénéficie de ces assurances couvrant désormais les catastrophes naturelles? Clairement - et je le rappelle car ce n'est pas une évidence -, tout le monde n'en bénéficie pas. Il y a des personnes qui ne sont pas assurées. À l'inverse de l'assurance automobile, l'assurance obligatoire n'est pas portée aujourd'hui au registre de l'assurance incendie. Il y a des personnes qui, dans des situations d'impécuniosité, doivent faire des choix qui les poussent malheureusement à renoncer à l'assurance incendie.

Et puis se pose la question du monde économique. Aujourd'hui, les particuliers et les commerçants sont couverts avec la réserve que je viens de relever. Je rappelle que les compagnies d'assurances font très bien leur travail à ce sujet. Je me bornerai à donner quelques indications sur ceux qui ne bénéficient pas de cette couverture. Il s'agit de personnes dont une partie des biens ressort du périmètre couvert par l'assurance incendie ou qui ne bénéficient pas de la couverture d'assurance incendie. Il s'agit aussi de certaines entreprises industrielles qui ne sont pas reprises automatiquement dans la garantie «catastrophes naturelles», à l'inverse des contrats des particuliers et des commerçants. Les entreprises qui ont souscrit une telle garantie peuvent bien entendu faire jouer leur assurance. Les autres entreprises peuvent introduire, comme le font les agriculteurs, une procédure devant le Fonds des calamités. Les particuliers non assurés peuvent produire une attestation du CPAS qui leur donnera la possibilité de déclarer les dommages qu'ils ont subis auprès de l'instance fédérale compétente, dans la pratique, l'administration communale.

Le Fonds des calamités est bel et bien existant et approvisionné, mais les délais d'intervention ne sont pas aussi courts que nous le souhaiterions. C'est là que la SOWALFIN peut intervenir.

J'en viens à trois questions particulières qui termineront mon intervention.

La première m'a été posée par une voisine, à propos de l'autoroute A8 et son passage au côté d'Enghien, singulièrement à la sortie de Marcq. En l'occurrence, je traverse sa commune chaque jour et peux attester de la pertinence de ses propos. Il y a là effectivement un problème, et pas seulement dans les circonstances exceptionnelles qu'on a connues. Un bassin d'orages est prévu dans le *Master plan* de la SOFICO. Sa localisation fait encore l'objet de débats pour le moment. Ceci devrait résoudre la grande majorité des problèmes, selon les spécialistes.

En ce qui concerne la rupture de la digue à Ittre, rappelons qu'il s'agit d'un ancien canal qui faisait la liaison Charleroi-Bruxelles. Un kilomètre de voies non navigables est bloqué des deux côtés et utilisé essentiellement pour des activités de loisirs: la pêche. La cause de la rupture est le niveau excessivement élevé de la montée des eaux. Le pied du talus a été érodé par un méandre de la rivière Sennette et s'est effondré, en ce compris le chemin de halage. C'est assez impressionnant. Le résultat, c'est que le canal s'est vidé dans la Sennette et que plusieurs tonnes de poissons ont été perdues. Un certain nombre d'actions ont déjà été entreprises. La première est l'expertise de toutes les berges du bief tant qu'il est sec, aujourd'hui. Ces berges font l'objet de réparations. On a également prévu un système de vidanges par trop-plein. Le bief pourra ainsi servir de bassin d'orages. Enfin, nous allons voir dans quelle mesure nous pouvons retravailler les biefs de manière générale.

Enfin, des questions ont été posées sur le contrat de rivière de la Dendre. Il serait injuste de limiter le propos à la responsabilité d'une ville. Une des difficultés pointées par la ville est que ces contrats de rivière sont des contrats qui impliquent une coordination extrêmement complexe entre de nombreux acteurs privés, publics, communaux, intercommunaux. Il s'agit là du premier contrat de rivière qui a été signé, en 1997 déjà. J'ai eu, entretemps, un contact avec les autorités de la Ville d'Ath qui m'a signalé entreprendre un certain nombre de démarches. La ville pense que le constat posé aujourd'hui n'est pas celui de sa responsabilité dans

les débordements de la Dendre. Ce serait vraiment trop simple. Je souhaite que ce point soit très clair. Toujours est-il que la question des contrats de rivière, en général, est un point central dans les dispositions car c'est un outil d'intégration des stratégies. Il est, dès lors, important que cet outil soit respecté en tant que tel. La Ville d'Ath a relevé que les moyens étaient insuffisants. Je peux reconnaître que, dans des dossiers comme ceux-là, il faut effectivement faire des choix et que nous n'avons pas la faculté d'être aussi généreux que nous le souhaiterions. Il y a des arbitrages qui sont tenus aujourd'hui.

Voilà qui clôture ce premier tour de réponses à vos questions. Je vous remercie, car chacun a prouvé à quel point les mandataires locaux, les parlementaires ont voulu apporter leur pierre à l'édifice.

Je me tiens bien évidemment à votre disposition pour d'autres réponses, si vous l'estimez nécessaire.

*- Applaudissements dans l'assemblée.*

**M. le Président.** – Je vous remercie M. le Ministre-Président. Il n'est bien sûr nullement obligatoire de répliquer. Toutefois, quiconque souhaitera le faire sera le bienvenu.

**Mme Florence Reuter (MR).** – Je vous remercie M. le Président et vous promets d'être brève.

Le débat en valait véritablement la peine, particulièrement lorsqu'on pense aux victimes de ces inondations. Je reviendrais simplement sur certains points et notamment sur celui de la cartographie. Vous me dites que cette dernière est en cours. Il convient qu'on dispose d'un outil adaptable et performant qui permettra de prévenir les situations de crise.

Aujourd'hui, les cartes qui existent, datant de 2007, ne permettent pas de répondre aux besoins de prévention.

Les plans de secteur datent de 1970, ils doivent être revus et adaptés à la situation actuelle.

Vous avez cité la circulaire de 2003 et dit qu'elle donnait la philosophie de la prévention qu'on doit mettre en place. Mais pourquoi le règlement régional d'urbanisme n'a-t-il pas été mis en place depuis l'avant-projet de 2004?

**M. Rudy Demotte,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour les raisons qui ont été évoquées par vous.

**Mme Florence Reuter (MR).** – Parce que les cartes ne sont pas adaptées.

**M. Rudy Demotte,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – L'un est tributaire de l'autre, évidemment.

**Mme Florence Reuter (MR).** – Les cartes ont été réalisées en 2007.

**M. Rudy Demotte,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – C'est vous qui remettez ces cartes en cause.

**Mme Florence Reuter (MR).** – N'essayez pas de me faire perdre le fil de ma pensée. Le règlement régional d'urbanisme est la suite logique de la circulaire. La circulaire n'a pas le même poids qu'un décret qui mettrait en place ce règlement. La circulaire est insuffisante. Vous dites vous-même qu'elle ne donne que la philosophie de la prévention. Les cartes doivent être adaptées et le règlement doit être pris.

Je n'ai toujours pas de réponse quant à savoir pourquoi ce règlement n'a pas été pris.

**M. Rudy Demotte,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Etes-vous favorable à un régime plus strict ou plus libéral?

**Mme Florence Reuter (MR).** – Je n'ai pas eu de réponse quant aux déclarations de M. Henry sur l'adaptation du plan PLUIES, sur le fait qu'il doit être plus contraignant ou pas. J'en déduis, c'est ma vision libérale de la chose, que ce plan PLUIES ne doit pas être contraignant. Je favorise l'information et la responsabilisation avant de parler de contraintes.

**M. Rudy Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Mais vous voulez la circulaire de 2003 en décret!

**Mme Florence Reuter** (MR). – En droit, une circulaire n'a pas le même poids qu'un décret. Si ce décret ne sert à rien, dites-le et il ne faut plus de règlement régional d'urbanisme. Or, ce n'est pas le cas. Vous reconnaissez dans votre intervention qu'il est nécessaire.

**M. Rudy Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Moi, oui. Vous, je ne sais pas.

**Mme Florence Reuter** (MR). – Pourquoi n'a-t-il pas été pris?

Par rapport aux provinces, j'ai cité M. Lutgen quand il a répondu à M. Borsus sur le transfert de la gestion des cours d'eau et des voiries des provinces à la région. Vous n'avez pas répondu à ce sujet. Vous dites que c'est en cours, que les provinces sont encouragées à poursuivre l'investissement et que, si les compétences devaient être transférées à la région, on mettrait tout en oeuvre pour que les provinces ne soient pas lésées. Mais vous ne prenez toujours pas position sur ce décret qui existe depuis 2004, resté lettre morte depuis lors. Depuis 2004, on ne peut toujours pas savoir si l'idée est bonne ou pas. Vous me dites que M. Lutgen continue de prendre des contacts. Cela fait presque sept ans que les contacts sont pris! Je demande au Gouvernement de prendre position. Il ne faut pas sept ans pour savoir si ce transfert doit avoir lieu.

Il est anormal que les provinces restent dans l'incertitude.

**M. le Président**. – Je pardonne la longueur de la réplique de Mme Reuter car je reconnais que le Ministre-Président a été taquin avec elle.

M. Stoffels ne veut pas répliquer. La parole est à Mme Pary-Mille.

**Mme Florine Pary-Mille** (MR). – Je remercie le Ministre-Président pour la bonne nouvelle concernant le bassin d'orage. Je remercie également le Ministre Lutgen.

Le seul point sur lequel vous ne m'avez pas répondu avec précision concerne la problématique de la collaboration avec les autorités flamandes.

**M. le Président**. – M. le Ministre Lutgen souhaite vous répondre.

**M. Benoît Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – De nombreux dossiers nous mettent en contact avec la Flandre. Des contacts ont été pris au début de cette année concernant les voiries, les différents cours d'eau. M. Crucke m'avait interpellé à ce sujet et proposait l'idée d'un contrat de rivière bi-régional. C'est une excellente idée. J'en ai parlé à mes collègues. Une personne de l'administration a été spécifiquement chargée de prendre des contacts à ce sujet, mais également sur la question des voiries et des cours d'eau. Un plan sera proposé de part et d'autre. Cela prend un peu de temps et ce qui se passe au fédéral n'aide pas à la concrétisation.

Côté flamand, dans les contacts que nous avons eus, il y a une volonté de concrétiser une série de projets. Les choses se passent très bien.

J'ajouterai qu'il ne faut pas oublier notre collaboration avec la région bruxelloise. Je vous donne rendez-vous dans quelques semaines pour vous apporter un plan concret en la matière.

**M. Xavier Desgain** (Ecolo). – Le Ministre-Président a montré toute la mobilisation et la vitalité du gouvernement dans sa réaction aux inondations et dans le suivi de ce dossier pour aider les personnes sinistrées. Il a déjà indiqué des éléments d'analyse et des pistes sur lesquelles il allait travailler.

Il a notamment indiqué la prise en compte du problème de l'érosion des terres agricoles. C'est un problème crucial et complexe, mais nous devons aboutir en prenant toute une série de mesures complémentaires. Tout cela a un lien avec le réchauffement climatique. J'invite le gouvernement à ne pas en sous-estimer les conséquences. Dans les mois qui viennent, nous aurons des études complémentaires, nous pourrons en tenir compte pour adapter le plan PLUIES.

Reconnaissons que tous les outils pour étudier ces évolutions existent. La directive européenne sur les inondations, que nous avons transposée dans la législation, permettra de travailler avec une phase d'enquêtes

publiques que je trouve très importante. Cela a manqué quand les cartes d'aléas d'inondations ont été élaborées. Il faut que les personnes qui habitent dans des zones d'inondation soient conscientes des difficultés qu'elles pourraient rencontrer à l'avenir.

Nous serons vigilants et nous reviendrons sur ce dossier une fois que les éléments d'analyse seront mis à notre disposition.

**M. le Président.** – M. Dodrimont ne souhaite pas répliquer. La parole est à Monsieur Prévot.

**M. Maxime Prévot** (cdH). – Le Ministre-Président insistait sur les logements de transit. Je tiens à réaffirmer, le jour où les moyens budgétaires le permettront, et j'espère que ce sera le cas en 2011, l'impérieuse nécessité de relancer les plans d'ancrage communaux de logement. C'est la seule voie de subsidiarité pour les communes, de cofinancement dans des proportions importantes. À défaut de pouvoir renouveler ces plans d'ancrage, on ne permet pas de multiplier ce type de logements dont on a grandement besoin dans beaucoup de communes.

**M. le Président.** – Monsieur Wahl, dont la commune a cette fois été miraculeusement épargnée.

**M. Jean-Paul Wahl** (MR). – Le Ministre-Président n'a pas répondu à Mme Reuter. À propos du transfert des cours d'eau et des voiries des provinces vers la région, vous avez dit ceci : «On conseille aux provinces de continuer leurs investissements et il en sera tenu compte». Quand on me tient ce type de discours, je ne fais surtout rien, parce que je n'ai aucune garantie. Ça me laisse le sentiment d'un piège.

Il est bon que les cours d'eau et les voiries soient rassemblés à la Région wallonne. Vous avez le droit de penser que le décret de 2004 n'est pas valable et qu'il n'aurait pas dû être pris.

De deux choses l'une, soit il faut abroger, soit il faut appliquer, mais on ne peut pas laisser les provinces dans l'incertitude.

**M. Jean-Luc Crucke** (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour son intervention, mais j'aimerais tout de même que le Ministre Henry se pose une question. En effet, un certain nombre de permis urbanistiques ont été octroyés en zones inondables et on ne peut pas les retirer. Il faudrait donc prévoir un mécanisme permettant de les annuler.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Merci à M. le Ministre-Président pour sa réponse et d'avoir reconnu le rôle de l'urbanisme. Vous avez dit qu'on prendrait les mesures pour la maîtrise de l'urbanisation. Je reste tout de même sur ma faim car je n'ai pas eu de réponse sur les permis octroyés en zones inondables. Pour cela, je ne manquerai pas de me retourner vers le Ministre Henry.

**M. Benoît Langendries** (cdH). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse et notamment sur le fait d'avoir clarifié l'affaire de la vanne de Lembeek, mais, pour moi, cela reste un mystère. Comment expliquer, sous une pluie constante, être passé en centre ville d'un mètre à cinquante centimètres d'eau, pour ensuite revenir à un mètre? Une ouverture de vanne a quand même dû être faite. Cela ne peut être dû qu'à une modification du mécanisme de coordination.

Deuxièmement, au niveau des assurances incendie, il faudrait revoir cette matière et notamment l'obligation de l'assurance incendie. Il en va de notre propre sécurité et de celle des autres.

Merci, également, d'avoir abordé le point de Bief 29.

Par rapport aux aides particulières aux communes, je ne manquerai pas de me retourner vers le Ministre Furlan car Tubize sera vraisemblablement au-delà des trente millions de dépenses supplémentaires.

**M. Christian Dupont** (PS). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre intervention. Pour ma part, je reviendrai en commission sur le problème de l'érosion des sols qui, en terme de développement durable, est fondamental.

**M. Olivier Saint-Amand** (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse, mais aussi les collègues pour leur disponibilité dans le débat qui révèle une préoccupation importante.

**M. Patrick Dupriez** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre intervention. Je souhaiterais dire deux choses. Tout d'abord, vous inviter à ne pas compter sur la main invisible du climat et du marché pour lutter contre les conséquences du réchauffement climatique. Ensuite, je souhaite insister sur la nécessité d'intégrer la recherche scientifique et le monde agricole afin de prévenir la sécheresse et les aléas climatiques. Enfin, dans notre DPR, je voudrais attirer votre attention sur un petit article relatif à l'emploi lié à l'eau.

**M. le Président.** – Je vous remercie pour ce grand débat d'actualité qui était essentiel. C'était un grand débat, toujours intéressant, parfois émouvant. Au vu de cette tragédie, je vous remercie également pour la dignité de la discussion. Cela donne une bonne image de notre parlement.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer le programme de cet après-midi. À 14 heures 30, nous aurons treize questions d'actualité puis l'examen de deux décrets et les perspectives sont bonnes pour procéder aux votes à 16 heures 30.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 13 heures 06 minutes.*

*- La séance est reprise à 14 heures 31 minutes, sous la présidence de Mme Cornet, Première Vice-Présidente.*

#### QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**Mme la Présidente.** – Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CASSART-MAILLEUX À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LA DÉCISION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE QUANT AUX AIDES À L'ÉQUARRISSAGE.»

**Mme Caroline Cassart-Mailleux** (MR). – Monsieur le Ministre, jusqu'à aujourd'hui, la Région wallonne prenait en charge les frais d'équarrissage, de transport et de traitement des déchets liés au bétail. La prise en charge de ces coûts correspondait à une subsidiation de 100% attribuée aux agriculteurs.

Toutefois, une décision récente de la Commission européenne nous enjoint de ne plus prendre en charge ces coûts qu'à hauteur de 75%.

J'aimerais savoir si cette décision est rétroactive. De quelle manière allez-vous récupérer les 25% indûment versés? J'aimerais aussi savoir si vous allez appliquer un traitement non différencié au secteur agricole dans son ensemble. Vous savez en effet que le secteur volailles-porc est davantage concerné par cette mesure que le secteur bovin.

Je sais que la Région wallonne avait tablé sur un délai de 18 mois avant de mettre sur pied une stratégie. Il s'avère maintenant que la décision de la Commission européenne est tombée au bout de dix mois. Peut-être devrez-vous coordonner votre action avec le Ministre Lutgen.

**M. Philippe Henry**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Effectivement, la Région wallonne prenait en charge à hauteur de 100%, les coûts liés à l'enlèvement, la transformation et la destruction de ces déchets. Or, en ce qui concerne ces deux derniers aspects, la Commission européenne n'autorise qu'une prise en charge à hauteur de 75%.

La réglementation datait de 2004. Une plainte a été déposée en 2007, suite à laquelle une procédure formelle a été lancée par la Commission européenne.

Le dossier est aujourd'hui instruit avec la Commission européenne, le cabinet du Ministre Lutgen et les fédérations concernées. Il ressort de cette instruction qu'il sera procédé au remboursement des 25% indûment versés à partir de 2007-2008.